



P N
U D

Programme des Nations-Unies pour le Développement

Processus d'élaboration du Document Projet (PRODOC) de Promotion de
Mini-Réseaux Micro Hydroélectricité en RCA par le PNUD et le Fonds pour
l'Environnement Mondial STRATEGIE ET POLITIQUE ENERGETIQUE dial
(GEF/FEM)

STRATEGIE ET POLITIQUE ENERGETIQUE

1^{ère} Partie

**RAPPORT DE DIAGNOSTIC
DU SECTEUR ENERGETIQUE DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Analyse et diagnostic issue de la revue documentaires sur le secteur de
l'énergie en République Centrafricaine

Janvier 2017

Préparé par Michel BINDO
Docteur – Ingénieur
Consultant Spécialiste en Stratégie et Politique Energétique

Pour le compte du

PROGRAMME DES NATIONS-UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
Contrat N° 2016/051

**Processus d'élaboration du Document Projet (PRODOC) de Promotion de
Mini-Réseaux Micro Hydroélectricité en RCA par le PNUD et le Fonds pour
l'Environnement Mondial (GEF/FEM)**

STRATEGIE ET POLITIQUE ENERGETIQUE

1^{ère} Partie

RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Janvier 2017

CECI N'EST QU'UNE PARTIE DU TRAVAIL DANS SA FORME PRELIMINAIRE (VERSION 0.0)

Les pages suivantes constituent l'ébauche d'un grand rapport non achevé qui comprend deux parties et est uniquement EN COURS DE REDACTION à ce stade.

Ce document constitue la 1^{ère} Partie du grand rapport final.

Ce document est remis au PNUD pour partager avec qui de droit dans l'objectif de recueillir propos et commentaires visant l'amélioration du rapport.

Ce document ne doit pas être cité ni autorisé pour diffusion sans autorisation préalable.

Ce rapport comprend quelques données/affirmations qui demeurent à être validées.

La version finale du rapport comprendra une prise en compte des observations reçues par écrit.

AVANT-PROPOS

Ce document en cours de préparation, constituera la réponse du gouvernement avec l'appui de ses partenaires aux principales préoccupations qui ont marqué toutes les périodes de mise en œuvre du DSRP et des OMDs 2015, celles d'améliorer les conditions de vie et des revenus des populations. En effet, l'évaluation de la mise en œuvre des OMDs, montre que le bilan est largement mitigé. En dépit des efforts fournis pour aligner les indicateurs des OMD sur les priorités nationales, notamment l'alignement de certaines politiques sectorielles et l'élaboration des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de première génération (DSRP 1 et 2) axé sur les OMD, aucun des huit (8) objectifs n'est atteint d'ici à fin 2015. Plus particulièrement l'amélioration des conditions de vie notamment son volet accès à l'électricité.

Malgré la fluctuation des prix des produits pétroliers, la consommation d'énergie continue de croître inexorablement à travers le monde, les combustibles fossiles dominent les sources d'énergie utilisées, et les pays en développement se rapprochent rapidement des pays développés comme principaux consommateurs d'énergie commerciale.¹ Plus d'un quart de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité et deux cinquièmes utilisent encore l'énergie traditionnelle pour leurs besoins énergétiques élémentaires. Le nombre de ces exclus diminuera dans les années à venir, mais 1,4 milliard de personnes devraient toujours être privées d'électricité en 2030, et les populations des pays d'Afrique subsaharienne sont en deçà de la moyenne des pays en développement. Aussi le nombre de personnes qui utilisent du bois, des résidus de cultures et des déchets animaux comme combustible domestique augmentera. Il faudra absolument agir pour approvisionner ces populations en électricité et leur donner accès à d'autres formes modernes d'énergie.

Face à ces importants défis, plusieurs pays au monde envisagent de mettre en œuvre de nouvelles politiques énergétiques et environnementales avec une introduction accélérée de nouvelles techniques de production d'énergie.

Si la RCA ne dispose pas d'infrastructures requises, si le coût de l'électricité ou des produits pétroliers est prohibitif, si les énergies nouvelles et renouvelables ne sont pas mises en œuvre, si la qualité de service ne répond pas aux exigences du monde économique moderne, le pays sera lourdement handicapé pour mener à bien le combat du développement humain durable notamment de l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) pour lesquels le pays s'est engagé au cours de la 70^{ème} Assemblée Générale des Nations-Unies.

Aussi, le PNUD, dans le cadre de sa mission d'appui au développement des pays, a obtenu l'appui du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF/FEM) pour aider le gouvernement centrafricain à améliorer le taux d'accès à l'électricité au niveau national à travers un vaste Programme de « promotion de microcentrales hydroélectriques avec mini réseaux de distribution pour un meilleur accès aux services énergétiques modernes en République Centrafricaine ». Il devra permettre de faire la promotion des investissements dans les mini réseaux décentralisés basés sur les petits barrages hydroélectriques (SHP) en RCA particulièrement en milieu rural. Pour la préparation du Document Programme (ProDoc),

¹ Energie et Pauvreté, Bulletin de l'AIEA 44/2/2002

plusieurs missions ont été commandées. La mission relative à la stratégie politique énergétique a été menée en trois phases :

- (i) des enquêtes en vue d'une collecte de données auprès de toutes les institutions et structures sous-tutelle du Ministère en charge des mines, de l'énergie et de l'hydraulique. Cette phase a mobilisé toute la partie gouvernementale : Mr. Léopold MBOLI FATRANE, Ministre ; Mrs. Thierry Patient BENDIMA, Directeur Général de l'ENERCA, Barnabé FALIBAI, Directeur Général de l'Hydraulique, Ernest Fortuné BATTI, Directeur Général a.i. de la SOCASP, Bathélemy GBEMADE, Directeur Général de l'ASRP, Prosper BEANGAI, Directeur Général a.i. de l'ARSEC, Nestor Thierry BEFIO, Directeur Général de l'ACER, Sylvain Marius NGBATOUKA, Directeur Général des Mines, Justine SOW OVAKARA, Directrice Générale de la SODECA, Roger AGUIDE, Directeur Général a.i. de l'ENERGIE ; Mrs. Jean-Sylvestre ZANGBE, Directeur d'Exploitation et Distribution a.i. à l'ENERCA, Pierre Alfred LEBARAMO, Chef de Service Etude et Planification à la SODECA, Bruno Serge GBAGODO, Chef de Service Etude a.i. à la SODECA.
- (ii) dialogue et concertation avec toutes les parties prenantes pour la définition d'une stratégie et d'une politique énergétique applicable aux zones rurales. Plusieurs personnalités ont été impliqués : les Représentants de l'Assemblée Nationale, du Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie, du Ministère en charge de l'Agriculture et du Développement Rural, du Ministère en charge de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration du Territoire, du Ministère en charge de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, Ministère en charge des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale, de l'Agence Française de Développement (AFD), de la Mission Résidente de la Banque Mondiale, de Délégation de l'Union Européenne, de la Banque Africaine de Développement (BAD)

Carte 1 : Position de la RCA en Afrique

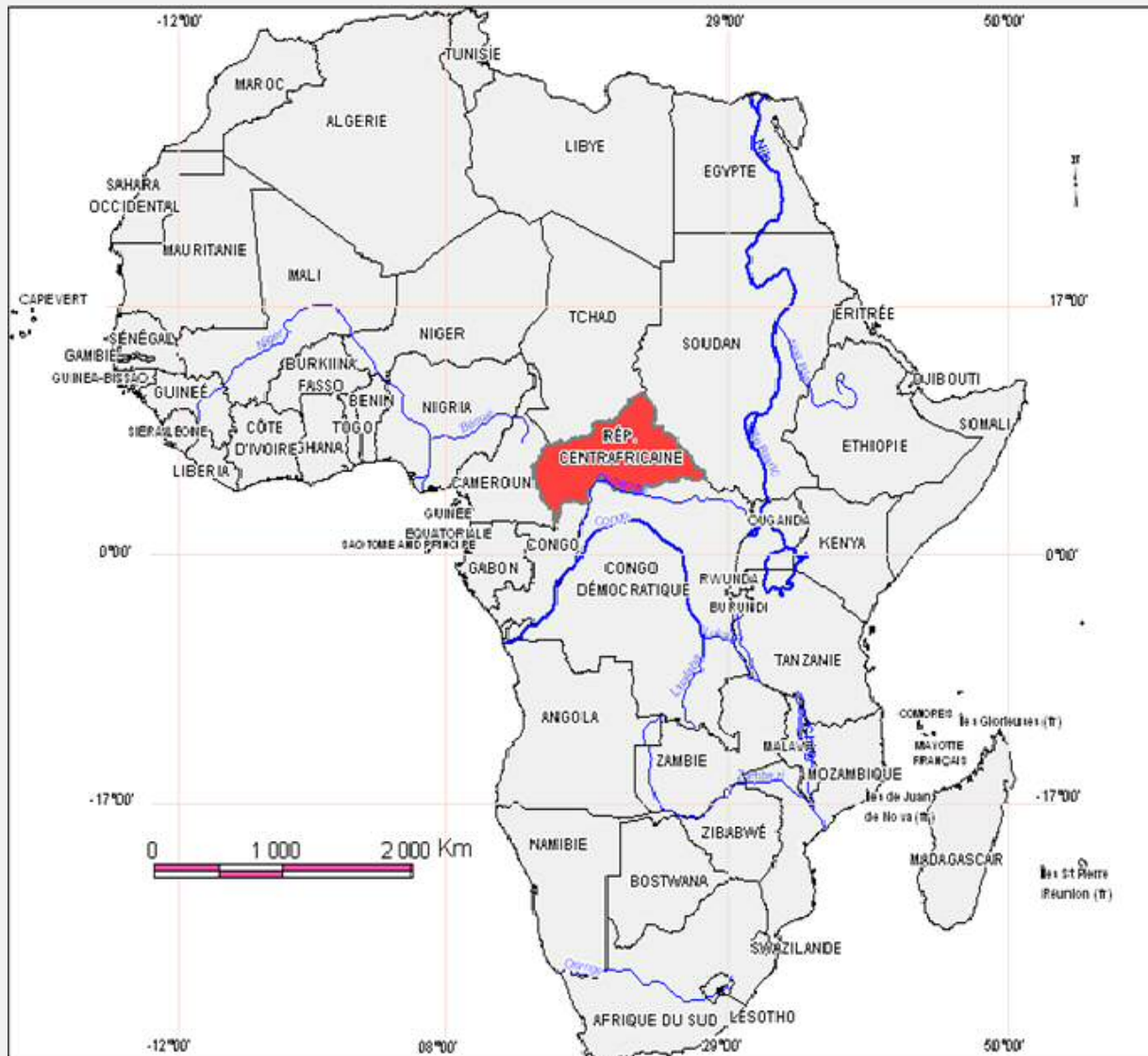


Table des matières

AVANT-PROPOS.....	3
ACRONYMES.....	8
DEFINITIONS.....	9
I - INTRODUCTION.....	10
1.1. CONTEXTE GENERAL.....	10
1.2. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE.....	11
1.3. CONTEXTE DU SECTEUR DE L'ENERGIE.....	13
1.4. PRESENTATION DE LA MISSION.....	14
1.4.1. Justification de la mission.....	14
1.4.2. Objectifs de la mission.....	14
1.4.3. Résultats attendus.....	15
1.4.4. Approche analytique.....	15
1.4.5. Méthodologie de collecte de données.....	15
II - ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENERGIE.....	17
2.1. POTENTIALITES.....	17
2.1.1. Potentiel hydroélectrique.....	17
2.1.2. Potentiel en pétrole.....	17
2.1.3. Potentiel en énergies nouvelles et renouvelables.....	18
2.1.4. Potentialité en maîtrise d'énergie.....	19
2.1.5. Potentiel en énergie nucléaire.....	20
2.1.6. Potentiel en lignite.....	20
2.2. BILAN ENERGETIQUE.....	20
2.2.1. Production énergétique nationale.....	20
2.2.2. Consommation énergétique nationale.....	22
2.3.1. Politique énergétique nationale.....	26
2.3.2. Cadre institutionnel.....	26
2.3.3. Organisation du secteur énergétique.....	28
2.3.4. Cadre législatif et réglementaire.....	34
2.3.5. Politiques et stratégies sous-sectorielles.....	35
2.3.6. Situation des projets et programmes du sous-secteur de l'électricité.....	46
2.4. LES ELEMENTS DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE NATIONALE.....	46
2.4.1. Les grandes orientations nationales en matière de développement socioéconomique.....	46
2.4.2. Dialogue international.....	49
III – CONCLUSION PARTIELLE.....	56
ANNEXES.....	57
ANNEXE 1 : Liste des sites potentiels d'aménagements hydroélectriques identifiés en RCA.....	58
ANNEXE 3 : Situation des Centres Secondaires en 2004.....	61
ANNEXE 4 : Situation des autoproducteurs et producteurs indépendants d'électricité.....	62
ANNEXE 5 : Situation des projets du sous-secteur de l'électricité.....	64

Liste des Figures

Figure 1 : Production énergétique nationale en 2016	20
Figure 2 : Evolution de la production de l'énergie électrique nationale	21
Figure 3 : Répartition de la consommation énergétique nationale en 2016.....	23
Figure 4 : Configuration énergétique du système interconnecté de la RCA.....	24
Figure 5 : Répartition de la consommation d'énergie.....	24
Figure 6 : Evolution de la consommation de produits pétroliers	25
Figure 7 : Organisation du Ministère en charge de l'Energie.....	29
Figure 8 : Evolution de la consommation de l'électricité par habitant.....	36
Figure 9 : Evolution des lignes BT et MT	37
Figure 10 : Evolution du nombre d'agents	38
Figure 11 : Volume de produits pétroliers distribués par Opérateur	45

Liste des Tableaux

Tableau 1 : Couverture végétale de la RCA.....	18
Tableau 2 : Evolution de la production nationale de bois-énergie	21
Tableau 3 : Puissances installées du système interconnecté de Bangui	22
Tableau 4 : Evolution de la consommation nationale de bois-énergie en 2016.....	23
Tableau 5 : Caractéristiques des lignes de transport "haute tension"	37
Tableau 6 : Spectre de la fragilité de la RCA	50
Tableau 7 : Effet attendu du 3 ^{ème} Résultat Stratégique du CSI 2016 – 2017	52

ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
ACER	Agence autonome d'électrification rurale de Centrafrique
AFD	Agence française de développement
AIEA	Agence internationale pour l'énergie atomique
AFREC	Commission Africaine de l'Energie
AIER	Agence internationale pour les énergies renouvelables
AND	Autorité nationale désignée
ANR	Agence nationale de radio protection
APD	Avant-projet détaillé
ARSEC	Agence autonome de régulation du secteur de l'électricité en Centrafrique
AUSE	Association des usagers du secteur de l'électricité
BAD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne de reconstruction et de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BT	Basse tension
CCC	Communication pour un changement de comportement
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CFD	Caisse française de développement
CCNUCC	Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEEAC	Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale
CNE	Commission nationale de l'énergie
CTCPE	Comité technique de coordination et de planification énergétique
DGE	Direction générale de l'énergie
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté

ECVU	Enquête sur les conditions de vie en milieu urbain
ECVR	Enquête sur les conditions de vie en milieu rural
ERD	Electrification rurale décentralisée
EDIC	Etudes diagnostiques sur l'investissement et le commerce
ENR	Energies nouvelles et renouvelables
GIE	Groupements d'intérêt économique
GW	Gigawatts
IDA	Association internationale de développement
IDH	Indicateur du développement humain
IEC	Information éducation communication
IPH	Indicateur de la pauvreté humaine
kW	Kilowatt
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MCH	Micro centre hydroélectrique
MFB	Ministère des finances et du budget
MMEH	Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique
MT	Moyenne tension
MW	Mégawatt
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement en Europe
PAP	Programme d'actions prioritaires
PEAC	Pool énergétique de l'Afrique Centrale
PEN	Politique énergétique nationale
PER	Programme économique et régional
PIP	projets intégrateurs prioritaires
PPET	programme pilote d'électrification transfrontalière
PURD	Programme d'urgence et de relèvement durable
PW	Pétawatt
RCP	Renforcement des capacités de la paix
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SDA	Schéma directeur d'approvisionnement
SFI	Société financière internationale
SRI	Source de rayonnement ionisant
TC	Transformateur de courant
Tep	Tonne équivalent pétrole
URCE	Unité de réduction certifiée d'émission

DEFINITIONS

Autoprodacteur	Personne physique ou morale, produisant de l'énergie pour ses propres besoins
Autorisation	Acte par lequel l'Administration permet à une personne physique ou morale d'exercer une activité bien déterminée et réglementée
Baril	Unité de mesure de volume égale à 159 litres couramment utilisée pour le pétrole brut
Basse Tension	Toute tension inférieure à un kilovolt
Biocarburant	Carburant issu de la transformation des produits semi finis agricoles ou des matières organiques ou biologiques non fossiles. Les biocarburants comportent les bioéthanol et les biodiesels ou biogazoles mais également leurs produits dérivés
Bioénergie	Energie obtenue par la transformation de la biomasse
Biomasse	Désigne toutes les matières végétales et animales pouvant être transformées en énergie par des méthodes biologiques ou thermiques. Il s'agit du bois à brûler, de tous les déchets agricoles, des déchets d'élevage, des déchets forestiers et des huiles végétales
Bois énergie	Bois brûlé pour produire de l'énergie
Carburéacteur	Carburant (ou combustible) pour les réacteurs d'avion
Centrale hydroélectrique	Usine utilisant l'énergie de l'eau pour la production de l'électricité
Digesteur	Dispositif servant à fermenter les matières végétales ou animales pour produire le biogaz
Energétique	Science de la production de l'énergie et de son utilisation
Energie électrique	Energie issue des énergies primaires
Energie éolienne	Energie issue de la force du vent
Energie fossile	Energie produite à partir des roches issues de la fossilisation des êtres vivants : pétrole, gaz naturel et houille
Energie nucléaire	Energie issue de la fusion/fission atomique
Energie renouvelable	Energie renouvelée ou régénérée naturellement et inépuisable à l'échelle temporelle de notre civilisation (30 milliards d'années)
Energie solaire	Energie issue du rayonnement solaire
Energie thermique	Energie d'origine calorifique
Energie traditionnelle	Energie issue de la combustion de matériaux végétaux et animaux Secs
Energie	Tout ce qui permet d'effectuer un travail ; capacité à produire des actions
Géothermie	Science qui étudie les phénomènes thermiques internes du globe terrestre et la technique qui vise à l'exploiter
Gigawatt	1000 mégawatts
Indicateur du développement humain	Mesure le niveau moyen auquel se trouve un pays donné selon trois critères essentiels du développement humain : longévité, instruction et conditions de vie
Indicateur de la pauvreté humaine	S'attache aux déficits rencontrés et déjà pris par l'IDH. Les variables utilisés ici sont le pourcentage d'individus risquant de décéder avant 40 ans, le pourcentage d'adultes analphabètes et les services procurés par l'économie dans son ensemble
Kilowatt	1000 watts
Mégawatt	1000 kilowatts
Moyenne tension	Toute tension inférieure ou égale à 33 kilovolts, mais supérieure ou égale à 1 kilovolt
Pétawatt	1 000 000 gigawatts
Pipeline	Canalisation de transport d'hydrocarbures
Réseau électrique interconnecté	Ensemble d'installations de production, de transport et de distribution reliées entre elles
Système photovoltaïque	Conversion des rayonnements solaires en énergie électrique
Usager d'électricité	Personne physique ou morale utilisant l'énergie électrique
Watt	Unité de mesure de puissance

I - INTRODUCTION

1.1. CONTEXTE GENERAL

²La RCA est un pays enclavé de l'Afrique Centrale qui s'étend sur une superficie totale de 622. 984 km². Sur le plan administratif, le pays est subdivisé en sept régions, seize préfectures, 66 sous-préfectures, 175 communes et 8.800 villages ou quartiers. Sur la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat en 2003 (RGPH03), elle compte en 2016 5,3 millions d'habitants. Le pays est faiblement peuplé et la population est inégalement répartie : la densité de la population au niveau national est de 8,3 habitants au km² ; elle varie de 1 habitant au km² dans la Région 5 (Haute-Kotto, Bamingui-Bangoran et Vakaga) à 9295 habitants au km² dans la Région 7 (Bangui). Dotée de riches terres agricoles et d'énormes ressources naturelles renouvelables et non renouvelables (immenses potentialités physiques, conditions climatiques favorables à l'agriculture) sous-exploitées, la RCA est caractérisée par une économie de subsistance avec de très faibles performances et ce, malgré les programmes de développement, les plans de redressement et les politiques de réforme pour la stabilisation économique entrepris par les différents gouvernements depuis plus de deux décennies.

Encadré 1 : Préfectures et Chef Lieux de la RCA

N°	NOM DES PREFECTURES	NOM DES CHEFS LIEUX DES PREFECTURES
1	BAMINGUI-BANGORAN	NDELE
2	KEMO	SIBUT
3	BASSE-KOTTO	MOBAYE
4	HAUTE-KOTTO	BRIA
5	LOBAYE	MBAÏKI
6	MAMBERE-KADDEÏ	BERBERATI
7	MBOMOU	BANGASSOU
8	HAUT-MBOMOU	OBO
9	NANA-GREBIZI	KAGA BANDORO
10	NANA-MAMBERE	BOUAR
11	OMBELLA-MPOKO	BIMBO
12	OUAKA	BAMBARI
13	OUHAM	BOSSANGO
14	OUHAM-PENDE	BOZOOM
15	SANGHA-MBAERE	NOLA
16	VAKAGA	BIRAO

Source : Ministère du Plan

Le rapport mondial sur le développement humain durable, publié en 2015 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), classe la RCA au 187^{ème} rang sur 188 pays évalués avec un indice de développement humain (IDH) estimé à 0,350 en 2014, et 85^{ème} sur 94 pays en développement par rapport à l'indicateur de troubles politico-militaires. Le pays est classé en 187^{ème} position sur 189 d'après le rapport de Doing Business de l'année 2015.

Au cours de ces dernières années, la RCA a souffert d'une instabilité politique et de conflits militaro-politiques internes récurrents. Ainsi, bien que dotée d'un potentiel naturel très important (réseau hydrographique dense, massif forestier important, ressources minières immenses), elle enregistre des niveaux d'indicateurs économiques et sociaux très alarmants.

En vue d'améliorer les indicateurs socioéconomiques, la RCA s'était engagée dans la mise en œuvre des OMDs à l'horizon 2015. L'évaluation des réalisations révèle que les résultats sont mitigés. La majeure partie des indicateurs n'ont été atteints notamment l'accès à l'électricité. La réalisation des OMDs en RCA fut une gageure car les besoins de financement sont toujours très importants. L'énergie est l'un des principaux facteurs du développement. L'activité économique et la satisfaction des besoins socioéconomiques dépendent d'elle. Le secteur de l'énergie est un secteur rigide, où les délais de mise en œuvre des projets sont très longs. Le montant élevé des investissements et les contraintes de distribution de

² Données DSRP

l'énergie, notamment dans le cas de l'électricité, rendent le plus souvent nécessaire une structure oligopolistique sinon monopolistique. C'est le cas de la RCA, pays importateur d'énergie qui est d'avantage préoccupée par la nécessité de diversifier les importations, réduire le contenu énergétique du PIB et d'augmenter l'offre nationale d'énergie qui est actuellement concentrée sur la Capitale Bangui.

La RCA vient à nouveau de souscrire aux ODD et à l'initiative « Energie durable pour tous » (SE4All) dont l'engagement de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable en constitue un aspect fondamental.

Pour le gouvernement et ses partenaires, la mise en œuvre du Projet objet de la présente consultation, est la meilleure manière de s'impliquer dans la réalisation des ODD 2030 et des objectifs de SE4All.

1.2. CONTEXTE SOCIOECONOMIQUE

La République Centrafricaine (RCA) traverse depuis plus de deux décennies des crises à caractère multiforme avec des conséquences graves sur le développement socioéconomique et du capital humain. Les dernières crises qui ont commencé en décembre 2012 ont détruit le tissu économique, le patrimoine administratif et socioculturel. Cependant, dès 1999, suites aux premières crises qui ont secouées le pays, les autorités nationales, à l'instar des autres pays pauvres très endettés, se sont engagées dans le processus d'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté, sous la forme d'un Plan National de Lutte Contre la Pauvreté (PNLCP).

C'est ainsi qu'en août 2007, le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) couvrant la période 2008-2010 a été adopté. Les ressources mobilisées au cours de la Table Ronde de Bruxelles le 26 octobre 2007 n'ont pas profité au développement du pays mais sont allés vers l'assistance humanitaire suite à l'apparition des premières rébellions dans le Nord du pays en 2008. Les efforts soutenus du gouvernement dans la mise en œuvre des réformes inscrites dans le DSRP1 au courant de l'année 2008 et au premier semestre 2009, ont permis au pays d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe). Cette période de mise en œuvre du DSRP a été marquée par plusieurs crises dont notamment, la flambée des prix des hydrocarbures dont le pays est un importateur net, la forte augmentation des prix des produits alimentaires de base et une crise financière et économique internationale aiguë, qui eut pour impact d'oblitérer la croissance économique de la RCA d'environ 2 points. Le DSRP1 arrivant à échéance en décembre 2010, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration et l'adoption du DSRP de Seconde Génération (DSRP2) déclinée sur la période 2011 – 2015. Alors que les autorités nationales se préparaient à organiser la levée des fonds annoncés par les partenaires lors de la Table-Ronde de Bruxelles le 26 juin 2011, la rébellion de décembre 2012 aux conséquences plus dévastatrices, est venu surprendre tous les acteurs de développement (gouvernement, communauté internationale, société civile) et obliger à nouveau à ce que les fonds mobilisés soient plutôt vers l'assistance que vers le développement.

Encadré 2 : Pyramide d'âge

La population est très jeune : 49,4% sont âgés de moins de 18 ans, dont 50,1% de garçons et 48,6% de filles ; 38% des hommes et des femmes se situent entre 20 et 59 ans et 4% sont âgés de 60 ans et plus.

En réponse à la crise qui a frappé le pays en 2012, le gouvernement a élaboré le Programme d'urgence et de relèvement durable (PURD) à partir duquel a été tirée la feuille de route de la transition présentée au Groupe international de contact pour la RCA (GIC-RCA). Le PURD a été adopté en Août 2015 et présenté à la communauté des bailleurs de fonds en septembre 2015 en marge de la 70^{ème} Session Ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies. Il retrace les investissements nécessaires à la prise en charge des priorités relatives aux urgences humanitaires et celles préparant la reconstruction du pays.

Il apparaît ainsi clairement que dans les deux cas d'exercice marqués par la mise en œuvre des DSRP 1 et 2, l'exécution du PURD marquée par les situations conflictuelles et post-conflictuelles ajouté aux mauvais résultats économiques enregistrés année après année, n'ont pas permis à l'Etat centrafricain de consacrer assez de ressources dans le développement de l'électricité au profit des populations urbaines et rurales. Et, avec les effets des dernières crises, la situation du sous-secteur de l'électricité et de l'accès des populations et particulièrement la population rural qui était si difficile avant, est devenue très grave.

Les populations quittent la campagne en raison du déclin de la productivité agricole, du manque d'emploi et de l'insuffisance d'accès aux infrastructures physiques et sociales de base (routes, éclairage urbain, distribution d'eau, assainissement et évacuation des ordures). On note une très forte concentration à Bangui (815 870 habitants, soit environ 16% de la population totale). Cette expansion des villes s'accompagne d'une urbanisation croissante et anarchique, avec de graves difficultés en matière de gestion urbaine (logement, assainissement, pression sur les services sociaux de base, et de l'environnement (pollution).

Au défi de l'emploi des jeunes, il faut ajouter celui du VIH/SIDA dont l'impact négatif sur la démographie est très visible dans les tranches d'âge les plus jeunes.

Une des principales contraintes au développement de la République Centrafricaine est constituée par son enclavement et l'absence d'initiatives avant-gardistes dans l'effort de desserrement de cette contrainte. De même l'immensité du territoire n'a pas favorisé le désenclavement intérieur, très probablement justifié par la faiblesse de la densité de sa population dont la moyenne est de 8,3 habitants au km² mais parfois avec des espaces surpeuplés et non dotés en infrastructures essentielles (routes, électricité, eau, télécommunications).

Encadré 3 : La RCA est vulnérable

*La population centrafricaine est dans **une situation de vulnérabilité extrême** depuis la dernière crise, plus meurtrière et plus dévastatrice. Les indicateurs socioéconomiques démontrent à suffisance l'extrême gravité de cette situation :*

- le PIB par habitant est passé d'une moyenne de 351,7 \$ sur la période 2009 - 2012 à 314,00 \$ sur la période de 2013 – 2015 ;
- l'Indice de Développement Humain (IDH) place la RCA parmi les trois derniers pays à l'échelle mondiale (187^{ème} rang sur 188 pays évalué en 2015) ;
- l'indice de pauvreté humaine (IPH) est estimé à 47,8% ;
 - o plus de 66% de la population vivent avec moins d'un (1) dollar par jour.
 - o le taux de chômage est de 7,6% à cause de la faible création d'emploi par l'économie nationale car, l'entrée nette des Investissements Directs Etrangers (IDE) ne représente que 0,3% du PIB.

La RCA un Etat fragile et vulnérable aux courants déstabilisateurs à cause de l'accumulation de ces contraintes pendant plus d'une décennie. Les infrastructures socioéconomiques de base se sont tellement dégradées que **plus de 80% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.**

1.3. CONTEXTE DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Le sous-secteur de l'électricité en République Centrafricaine était régi par les dispositions du Décret n° 681046 du 12 janvier 1968 qui concédait le monopole de la distribution de l'électricité sur toute l'étendue du territoire national à la société d'Etat, Energie Centrafricaine en sigle ENERCA.

Mais, depuis l'indépendance jusqu'à ce jour soit environ soixante ans la situation dans ce sous-secteur se caractérise par un faible taux d'accès à l'électricité au niveau national avec moins de 4%, avec un taux d'accès de 20% pour la capitale Bangui, et quasiment nul pour les villes de l'intérieur et dans les zones rurales, la dépendance du pays en produits pétroliers, la forte consommation du bois de feu, les coupures prolongées d'électricité du fait de la vétusté des équipements et de l'insuffisance de la capacité de production, la faiblesse du niveau d'investissement dans le sous-secteur.

Les populations rurales, qui portent tout le poids des efforts nationaux pour le développement économique vivent dans une situation de vulnérabilité préoccupante et sont privées des moyens modernes qui pourraient améliorer leurs conditions de vie en dépit de l'important potentiel énergétique.

En effet, la première ville de l'intérieur du pays a été électrifiée le 1^{er} avril 1968 comme premier Centre Secondaire et le dernier Centre Secondaire est né en 1999. Ainsi, le pays comptait jusqu'en 2004, 16 Centres Secondaires alimentés isolément par des groupes diesel allant de 45 à 625 kVA³. Mais à ce jour aucun centre n'est opérationnel.

Cependant, la RCA dispose d'un réseau hydrographique dense et d'un potentiel hydroélectrique non exhaustif estimé à 2000 MW et réparti sur plusieurs sites hydroélectriques aménageables à travers le pays. Les inventaires partiels réalisés ont permis de mettre en évidence une quarantaine de sites hydroélectriques de puissance variant de 5 à 180 MW. Seuls quelques sites ont été partiellement mis en valeur, c'est le cas de, Boali avec une puissance totale installée de 18,7 MW destinée à l'alimentation de la capitale, Gamboula et de Mobaye avec un barrage au fil de l'eau.

Malgré ces efforts, d'importants défis restent à relever. Les actions entreprises demeurent insuffisantes pour palier au problème d'énergie électrique, d'accroître le taux faible (environ 4,5%) d'accès à l'électricité au niveau national, d'approvisionner les populations des zones urbaines et rurales de façon régulière et d'éviter les problèmes de coupures d'électricité dus d'une part, à la vétusté des équipements hydroélectriques de Boali et, d'autre part, à l'insuffisance de la capacité de production à Bangui et l'absence de production dans les zones rurales.

³ kVA = kilo volt-ampère

1.4. PRESENTATION DE LA MISSION

1.4.1. Justification de la mission

Dans les stratégies de lutte contre l'extrême pauvreté, le gouvernement a toujours parmi les grandes priorités, le développement des infrastructures énergétiques en vue d'améliorer les conditions des populations et soutenir la croissance économique. C'est ainsi que la réforme institutionnelle de 2005 qui a abouti à l'adoption du nouveau Code de l'Electricité en RCA a ouvert son secteur de l'électricité aux investissements privés en vue de la promotion du partenariat public-privé pour l'investissement. Mais, les insuffisances institutionnelles, techniques et financières ont constitué des facteurs bloquant pour toutes les actions de développement. C'est à ce titre que le gouvernement a obtenu l'appui du PNUD avec le concours du Fonds pour l'Environnement Mondial (GEF/FEM) pour l'aider à augmenter le taux d'électrification rurale et améliorer le taux d'accès à l'électricité au niveau national à travers le Projet de « promotion de microcentrales hydroélectriques avec mini réseaux de distribution pour un meilleur accès aux services énergétiques modernes en RCA ».

Le PNUD a mobilisé les services des consultants nationaux dans plusieurs domaines pour une mission de préparation de ce programme.

1.4.2. Objectifs de la mission

L'objectif majeur de ce projet est d'entreprendre une étude compréhensive du sous-secteur de l'électricité en RCA, dans le but d'identifier des actions pertinentes et mettre en place des réformes visant la promotion, une gestion durable des entreprises basées sur les microcentrales hydroélectriques ainsi qu'une meilleure organisation des communautés de base bénéficiaires de telles infrastructures afin de permettre à ce dernier de jouer son rôle catalyseur dans le processus de réduction de la pauvreté en cours en RCA principalement dans le monde rural. De même, il s'agira d'encourager la création et le développement de petites entreprises locales – aussi bien que de moyennes entreprises - dans le sous-secteur de l'électricité capables de transformer le visage du secteur en lui permettant de jouer un rôle encore plus important comme source de croissance économique, d'accroître les revenus perçus par l'Etat, et d'avoir, d'une manière générale, un impact plus positif sur l'économie nationale.

En collaboration avec l'Equipe du Projet, les objectifs spécifiques de l'étude à atteindre sont les suivants :

- Faire une analyse des stratégies, politiques, plan, projet liés aux secteurs énergie ;
- Réaliser une revue des Codes, lois, textes réglementaires, taxes relatifs aux secteurs énergie ;
- Evaluer les statuts institutionnel, légal des organisations impliquées dans la gestion du secteur énergie ;
- Proposer un mécanisme de gestion durable des entreprises basées sur le MCH ;
- Identifier les instruments financiers (Taxes, ...) nécessaires aux produits MCH ;
- Proposer un plan de formation des comités locaux de gestion du réseau hydroélectrique et des produits dans les sites concernés ;
- Identifier les pistes d'études nécessaires à une réforme du secteur

1.4.3. Résultats attendus

Les produits suivants sont attendus dans le cadre de cette mission :

- Rapport de diagnostic issu de la revue documentaire (Draft 1)
- Rapport final intégrant la consultation des parties prenantes et visite de terrain (Draft2)
- Contribution au Draft du ProDoc et sa finalisation

1.4.4. Approche analytique

L'approche adoptée pour l'exécution des travaux d'élaboration du Document complet de Projet (ProDoc) pour la mise en place des Micro Barrage Hydroélectrique en RCA comprend une combinaison de compilation de données recueillies directement sur le terrain. Dans le souci de collecter le maximum d'informations sur les causes, contraintes, défis et opportunités offertes dans le secteur énergétique et la chaîne de commercialisation de l'énergie, une approche à la fois qualitative et quantitative a été adoptée pour la collecte des données. Les données quantitatives permettront de mieux comprendre la démographie, la dimension socioéconomique et l'importance du sous-secteur de l'électricité en RCA. Les données qualitatives, quant à elles seront rassemblées dans le but de déterminer les aspects des politiques et stratégies mises en œuvre, de la production et de la vente de l'énergie électrique qu'il n'est pas facile de quantifier, mais qui sont néanmoins déterminants pour une bonne compréhension du fonctionnement de ce secteur, y compris son intégration dans l'économie rurale.

1.4.5. Méthodologie de collecte de données

La méthodologie utilisée pour la collecte des données visant l'évaluation du secteur de l'énergie intègre :

- Réunions d'informations clés avec :
 - Les autorités gouvernementales du *Ministère des Mines, de l'Énergie, et de l'Hydraulique* (MMEH) pour lancer la collecte des données spécifiques au secteur de l'énergie : le Ministre en charge du secteur, la Direction Générale de l'Énergie, la Direction Générale de l'Hydraulique, la *Direction Générale des Mines* (DGM), la Direction Générale de l'ENERCA, la Direction Générale de l'ACER, la Direction Générale de l'ARSEC, la Direction Générale de la SOCASP, la Direction Générale de la SODECA.
- Un parcours en revue des documents collectés afin d'acquérir les bases nécessaires à un meilleur diagnostic ou état des lieux du secteur énergétique en RCA.
- Concertation et dialogue direct avec les principaux acteurs impliqués pour recueillir les avis devant contribuer à la définition d'une stratégie :
 - Avec les Responsables des Institutions de la République et du gouvernement : le Président de l'Assemblée Nationale, la Présidente de l'Autorité Nationale des Elections, les ministres en charge de l'Énergie, du développement rural et de l'agriculture, du Commerce, de l'Administration du territoire.

- Avec les partenaires au développement résidents pour meilleure harmonisation des appuis au gouvernement : les Représentants de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne et de l'Agence Française pour le Développement.
- Les réunions des communautés locales au cours des visites de terrain pour mesurer le niveau de leur compréhension et ainsi déterminer leur véritable potentiel pour une collaboration future.
- Réunion avec les ONG.

II - ETAT DES LIEUX DU SECTEUR DE L'ENERGIE

2.1. POTENTIALITES

La RCA dispose d'une bonne base énergétique particulièrement en combustibles ligneux en hydroélectricité. Ces ressources ne sont cependant pas répertoriées exhaustivement et le potentiel demeure très mal apprécié. Des efforts sont régulièrement consentis par les gouvernements pour mieux évaluer les ressources identifiées et promouvoir les nouvelles ressources. C'est le cas du potentiel hydroélectrique dont certaines études, bien que non exhaustives, ont révélé plusieurs sites aménageables. En raison de l'existence d'industries du bois et de diverses filières agro-industrielles (coton, café, oléagineux, canne à sucre), le pays dispose d'un potentiel de biomasse important. Le pays dispose d'un gisement de lignite et est dans la perspective de découverte d'hydrocarbures. Les potentiels solaires et éoliens existent mais sont très mal connus.

2.1.1. Potentiel hydroélectrique

Il n'existe encore que des inventaires partiels des ressources hydroélectrique de la RCA. Mais, une étude menée par le bureau d'études ELECTROWATT en 1972 a mis en évidence la forte potentialité hydraulique du pays, et le potentiel hydroélectrique est estimé à 2000 MW. Ce potentiel non exhaustif est réparti sur plusieurs sites hydroélectriques aménageables à travers le pays. Les inventaires partiels réalisés ont permis de mettre en évidence une quarantaine de sites hydroélectriques de puissance variant de 5 à 180 MW. Les données signalétiques de ces sites sont présentées dans le Tableau de l'Annexe 1. La capitale Bangui est située à une distance d'environ 100 km de quelques-uns de ces sites hydroélectriques existants et éligibles (Lobaye, Palambo et Boali).

A ce jour, seuls quelques sites ont été partiellement mis en valeur. Les canalisations forcées sur la M'Bali alimentant les usines de Boali 1 et 2 conçues initialement pour une puissance totale installée de 18,4 MW destinée à l'alimentation de la capitale, le barrage de régulation sur la M'Bali à l'avant de ces ouvrages construit par la société chinoise CWE en 1989, le barrage au fil de l'eau de Mobaye alimentant une turbine de 3,5 MW installé.

2.1.2. Potentiel en pétrole

Le pays a un potentiel pétrolier en cours de clarification. Cependant, les activités de l'exploration pétrolière en République Centrafricaine ont commencé dans les années 70. Ces recherches ont abouti à l'identification d'une zone prometteuse des bassins de DOSEO et SALAMAT, couvrant près de 30 000 km² et situés dans le Nord-Est du pays sur la frontière de la RCA et du Tchad. Le premier permis de recherche, couvrant une superficie de 147 000 km² a été accordé au consortium composé de SHELL, CHEVRON et CONOCO. Le consortium a débuté les efforts d'exploration par une couverture magnétométrique en 1973-74 et suivie de plusieurs campagnes sismiques entre 1975 et 1985. En 1986, un premier forage de recherche réalisé à "AOUKALE 1" a mis en évidence l'existence de traces d'hydrocarbures mais ne confirmait pas l'existence d'un gisement économiquement exploitable.

Malgré ce résultat insuffisant, les données collectées permettaient d'envisager l'existence d'un potentiel pétrolier exploitable, avec une probabilité raisonnable.

Le 24 novembre 2000, le Gouvernement a de nouveau signé un contrat, avec une compagnie pétrolière américaine, RSM Production Corporation, assorti d'un permis de recherche, octroyé par Décret n° 00/ 272 du 24 novembre 2000, et couvrant une superficie de 55.5014 km², sur les bassins de DOSSEO et SALAMAT. Ce contrat a été suspendu en janvier 2004. Deux nouveaux permis de recherche pétrolière octroyés à des compagnies au nord (PTI – IAS) et à l'ouest (DIG – OIL) du pays sont en ce moment en vigueur.

2.1.3. Potentiel en énergies nouvelles et renouvelables

La RCA dispose d'importants gisements d'énergies nouvelles et renouvelables qui sont quasi uniformément répartis sur tout le territoire.

2.1.3.1. La biomasse

La biomasse constitue la principale ressource énergétique, c'est l'énergie traditionnelle. L'exploitation du potentiel forestier, les diverses activités agricoles et les ordures ménagères peuvent faire de la RCA un immense laboratoire d'ENR à base de la biomasse pour sa richesse en combustibles ligneux et en végétation.

- Les combustibles ligneux

La RCA est couverte dans sa plus grande partie de formations de savanes, assez fortement boisées, même dans les zones du nord où la pluviométrie est plus faible (moins de 1 m/an) dotant ainsi le pays d'un fort potentiel en énergie traditionnelle caractérisé par un gisement forestier important. Au sein de ces régions de savanes, les formations arbustives ou arborées alternent avec la forêt dense sèche et des forêts galeries. Conformément au Tableau 1, la couverture végétale du pays comprend la forêt dense et humide qui renferme deux blocs, les forêts semi-denses et les savanes arborées, regroupées en deux blocs. Le bloc Sud-Ouest fait 3.800.000 ha et le bloc Sud-Est 1.800.000 ha. Les zones de savane abritant les parcs nationaux et aires protégées pour la faune qui se nourrit de leurs espèces végétales, occupent 10% du territoire soit 6.200.000 ha.

Tableau 1 : Couverture végétale de la RCA

Composante de la couverture végétale de la RCA		Superficie (millions ha)	Observations
Forêt dense et humide	Bloc Sud-Ouest	3,8	
	Bloc Sud-Est	1,8	
Zones de savanes abritant les parcs nationaux et aires protégées pour la faune qui se nourrit de leurs espèces végétales		6,2	Soit 10% du territoire national

Source : Rapport EDIC, Secteur Forestier, Bangui, RCA 2007

- La défriche agricole et exploitation de bois énergie

La défriche agricole, pour la culture vivrière, mais aussi certaines cultures de rente comme le coton ou le café, libérerait annuellement entre 400 000 et 800 000 tonnes de bois. En particulier, l'autoconsommation rurale n'a aucune influence sur l'évolution du couvert forestier : une famille paysanne consommerait en effet de l'ordre de 3 tonnes de bois de feu

par an et défriche de l'ordre d'un demi-hectare, qui lui fournit entre 5 tonnes (savane arbustive pauvre) et 150 tonnes (forêt dense) de bois.

- **Matières organiques et plantes énergétiques**

La valorisation de ces matières organiques permet au pays de s'engager dans la production des biocarburants. En effet, les plantes énergétiques et particulièrement le jatropha curcas, plante à fleur dénommée «kada mono» en langue nationale, pousse en zones aride et semi-aride et ne concurrence guère l'agriculture. S'agissant des plantes énergétiques comestibles, telles que les céréales, les plantes à tubercule, les oléagineux pour ne citer que ceux-là, leur valorisation doit prendre en compte l'autosuffisance alimentaire.

2.1.3.2. L'énergie solaire

L'irradiation solaire est de 5 kWh/m²/j en moyenne répartie sur tout le territoire. La partie Nord-Est du pays et la partie Centre bénéficient d'un ensoleillement journalier dont la durée, suivant les régions et les saisons, varie de 10 à 12 heures et susceptible de faciliter le développement de l'électricité photovoltaïque. On note cependant, deux jours sur l'année sans ensoleillement sur le territoire.

Ainsi, des potentialités existent en matière d'énergie solaire mais son utilisation n'est encore qu'au stade embryonnaire : pompage d'eau en milieu rural, centres de santé, éclairage, relais de faisceaux hertziens ou balises de navigation aérienne.

2.1.3.3. L'énergie éolienne

Aucune étude n'a été réalisée dans ce domaine.

2.1.3.4. L'énergie géothermique

Aucune recherche n'est effectuée dans ce domaine. Cependant, quelques sites ont été identifiés dans les zones de Dissikou (Dékoa) et d'Ambilo (Nzako).

2.1.4. Potentialité en maîtrise d'énergie

Le gisement d'économies d'énergie (lutte contre le gaspillage et la surconsommation) existe et concerne la majorité des centres de consommation, particulièrement :

- la climatisation anarchique en l'absence de tout règlement thermique qui conduit à une demande de pointe annuelle non négligeable ;
- la réfrigération où les équipements ne sont pas adaptés au climat le plus souvent ;
- les transports en commun avec un faible taux de remplissage et de mauvaises conditions d'entretien entraînant des consommations kilométriques supérieures aux normes ;
- les transports individuels où l'afflux des grosses cylindrées et des véhicules tout-terrain ne correspond guère aux trajets courts et urbains ;
- la cuisson des aliments avec le mauvais rendement des foyers de type 3 pierres ;
- le choix des modes d'éclairage souvent anarchique ;
- les pertes sur les réseaux de transport et de distribution électrique.

2.1.5. Potentiel en énergie nucléaire

Le pays dispose d'un gisement uranifère déjà sollicité, son exploitation est d'actualité et sa réserve est estimée à 23 000 tonnes.

2.1.6. Potentiel en lignite

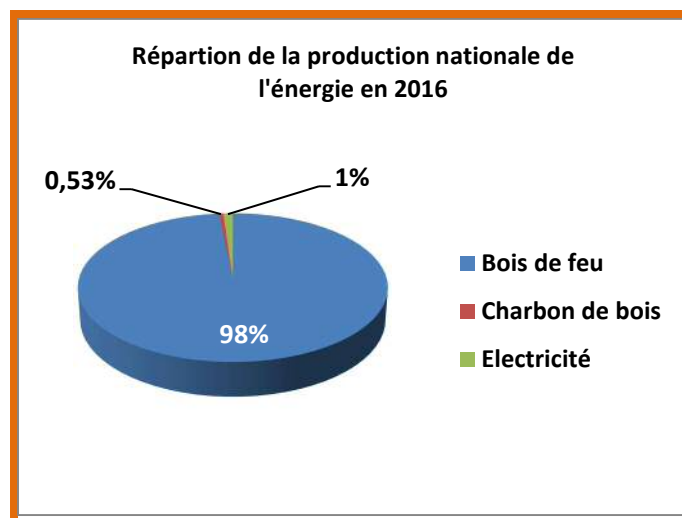
Le gisement de lignite dans la région de Bakouma, a une réserve estimée à 2,9 millions de mètres cubes (soit environ 4 millions de tonnes), ce qui correspond à une énergie totale de 35 Pétajoules. Son exploitation ne pourra être envisagée qu'avec le développement du secteur industriel dans la région.

2.2. BILAN ENERGETIQUE

2.2.1. Production énergétique nationale

En 2016, la production d'énergie a atteint environ 2,86 millions de tep comme le montre la Figure 1, l'essentiel, 98% est constitué de bois de feu, le reste entre l'électricité du système interconnecté, 1%, et le charbon de bois, 1%.

Figure 1 : Production énergétique nationale en 2016



Source : Direction Générale de l'Energie

2.2.1.1. Bois-énergie

Le bois de feu, et de manière marginale, le charbon de bois, constitue le combustible de la quasi-totalité des ménages de la RCA pour la cuisson des aliments. L'approvisionnement et la distribution sont assurés par des opérateurs privés, individuels ou entreprises familiales. La production du charbon de bois est principalement destinée à l'approvisionnement de la capitale et des grandes villes. Bien que l'usage du charbon de bois soit encore relativement marginal à Bangui, les quantités de bois nécessaires à sa production représentent de l'ordre de 11% des besoins totaux en bois. Les statistiques en la matière sont difficiles mais les données du Tableau n° 2 fournissent l'évolution de la production depuis 2012 jusqu'à ce jour. La production atteindrait 2,83 Mtep de bois de feu et 15 ktep de charbon de bois, soit

au total un plus de 2,8 Mtep de bois à usage énergétique. A l'échelon national, ces chiffres sont peu significatifs face à la productivité des formations boisées centrafricaines.

Tableau 2 : Evolution de la production nationale de bois-énergie

Evolution de la production nationale de bois-énergie en tep					
	2012	2013	2014	2015 ⁴	2016 ⁴
Bois de feu	1 022 439	2 620 000	2 685 500	2 736 000	2 785 600
Charbon	8 783	12 915	13 832	14 200	15 000
résidus	8 485		25 149		
Total	1 039 707	2 632 915	2 724 481	2 750 200	2 800 600

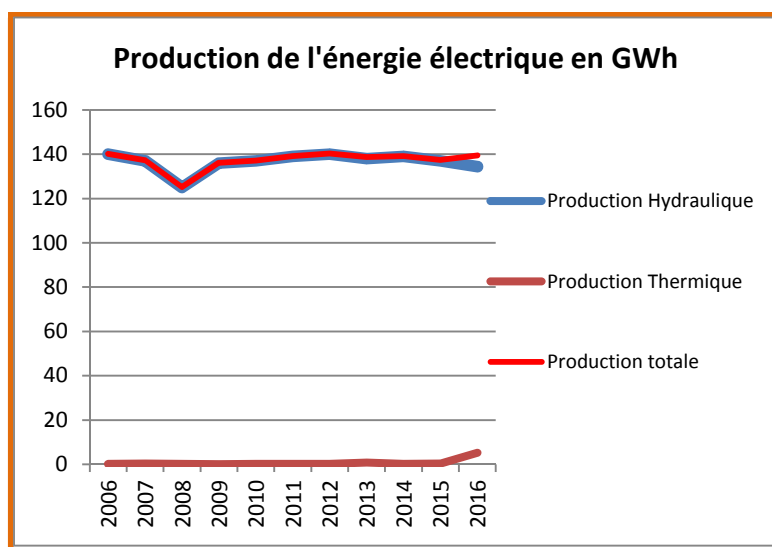
Source : Direction Générale de l'Energie

Cette tendance à la croissance régulière de la production du bois provient des besoins réels de consommation qui s'expliquent par la démographie galopante de la capitale accentuée par les déplacements massifs des populations de l'intérieur du aux conflits et à l'insécurité.

2.2.1.2. Electricité

La production globale de l'électricité a atteint 136 GWh. Elle est presque exclusivement d'origine hydraulique, la production thermique oscillant autour de 0,25 GWh. Tel que montre la Figure 2, en dehors du décrochage de l'année 2008, la production hydraulique oscille autour d'une valeur moyenne de 136 GWh en 2006 et 2016, la croissance est presque nulle.

Figure 2 : Evolution de la production de l'énergie électrique nationale



Source : ENERCA

Cette production s'appuie sur une puissance installée du système interconnecté de Bangui. La puissance installée totale du réseau interconnecté est d'environ 37 MW dont la répartition est donnée par le Tableau 3. Il ressort que par rapport à leurs années de mise en service, plusieurs machines travaillent dans la zone d'amortissement. Mais le gouvernement, avec l'appui de l'AFD, a mis en œuvre un Projet de Réhabilitation d'Urgence des Usines

⁴ Données estimées

Hydroélectriques de Boali 1 et 2. La réhabilitation de Boali 1 est achevée depuis Décembre 2016 permettant d'améliorer le niveau de disponibilité de la puissance installée d'origine hydraulique. Les travaux de réhabilitation de l'usine de Boali 2 débuteront en février 2017 pour une durée de 3 mois en raison de 45 jours par machines. De même, deux groupes ont été réhabilités au niveau de la centrale thermique de Bangui, il s'agit des groupes n° 3 et 4, rendant réellement disponible 5 MW d'origine thermique ; c'est ce qui explique la légère croissance de la production thermique au cours des mois de novembre et décembre 2016.

La production des centres secondaires est inexistante du fait de l'incapacité financière de l'ENERCA, la mauvaise rentabilité et la situation conflictuelle du pays. Il n'y a plus aucune puissance installée dans les villes de l'intérieur du pays.

Tableau 3 : Puissances installées du système interconnecté de Bangui

Puissances installées							
Source	Lieu	Groupe	Puissance Nominale (kW)	Puissance Disponible (kW)	Date de mise en service	Etat actuel	
THERMIQUE	Bangui	G1	1 750	0	1969	Déclassé	
		G2	1 750	0	1969	Déclassé	
		G3	2 500	2 500	1984	Fonctionne	
		G4	2 500	2 500	1984	Fonctionne	
		G5	3 500	3 500	1976	Fonctionne	
		G6	6 300	0	1990	HS	
	Sous-total thermique			18 300	8 500		
HYDRAULIQUE	Boali 1 ⁵	G1	1 750	1 600	1955	Fonctionne	
		G2	1 750	1 700	1955	Fonctionne	
		G3	1 750	1 500	1962	Fonctionne	
		G4	1 750	1 600	1962	Fonctionne	
		G5	1 750	1 700	1969	Fonctionne	
	Boali 2 ⁶	G1	4 950	4 900	1976	Fonctionne	
		G2	4 950	4 900	1976	Fonctionne	
	Sous-total hydraulique			18 650	17 800		

Source : ENERCA, 2016

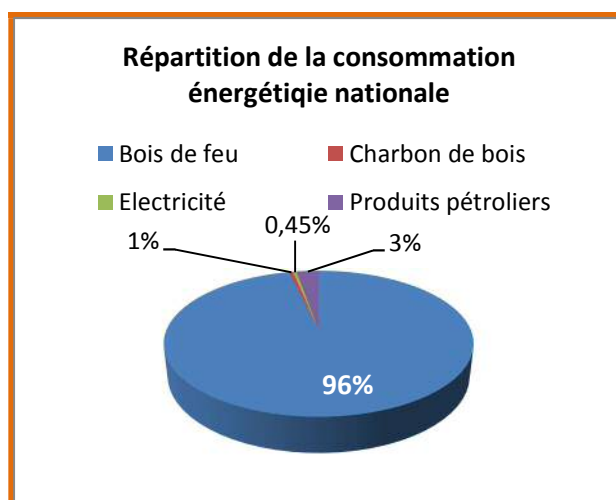
2.2.2. Consommation énergétique nationale

En 2016, la consommation énergétique nationale globale est de 2 736 159 tep soit 0,54 tep par habitant. La consommation énergétique de la majorité de la population est encore constituée de combustibles ligneux. Conformément à la Figure 3, la consommation finale d'énergie est satisfaite à plus de 96% par le bois de feu, le charbon de bois et les résidus agricoles, et pour le reste par les produits pétroliers importés (environ 3%) et l'électricité pour moins de 1% qui s'explique par les forts niveaux de pertes d'énergie enregistrés sur les réseaux de transport et de distribution de l'électricité.

⁵ Réhabilitation des cinq groupes achevée en Décembre 2016 sur financements Banque Mondiale (partie mécanique) et AFD (tableaux électriques et alternateurs).

⁶ Démarrage de la réhabilitation en Février 2017 sur financements AFD (remplacement des stators) et Banque Mondiale.

Figure 3 : Répartition de la consommation énergétique nationale en 2016



Source : Direction Générale de l'Énergie

2.2.2.1. Bois-énergie

En 2016, la consommation totale du bois de feu et du charbon de bois en République Centrafricaine s'élève 2,65 Mtep soit 0,52 tep par habitant. La tendance à cette forte augmentation de la consommation de bois-énergie par rapport aux années précédentes s'explique par la démographie galopante de la capitale accentuée par les déplacements massifs vers Bangui, des populations de l'intérieur en raison de nombreuses poches d'affrontements armés et de l'insécurité consécutive.

Tableau 4 : Evolution de la consommation nationale de bois-énergie de 2012 à 2016

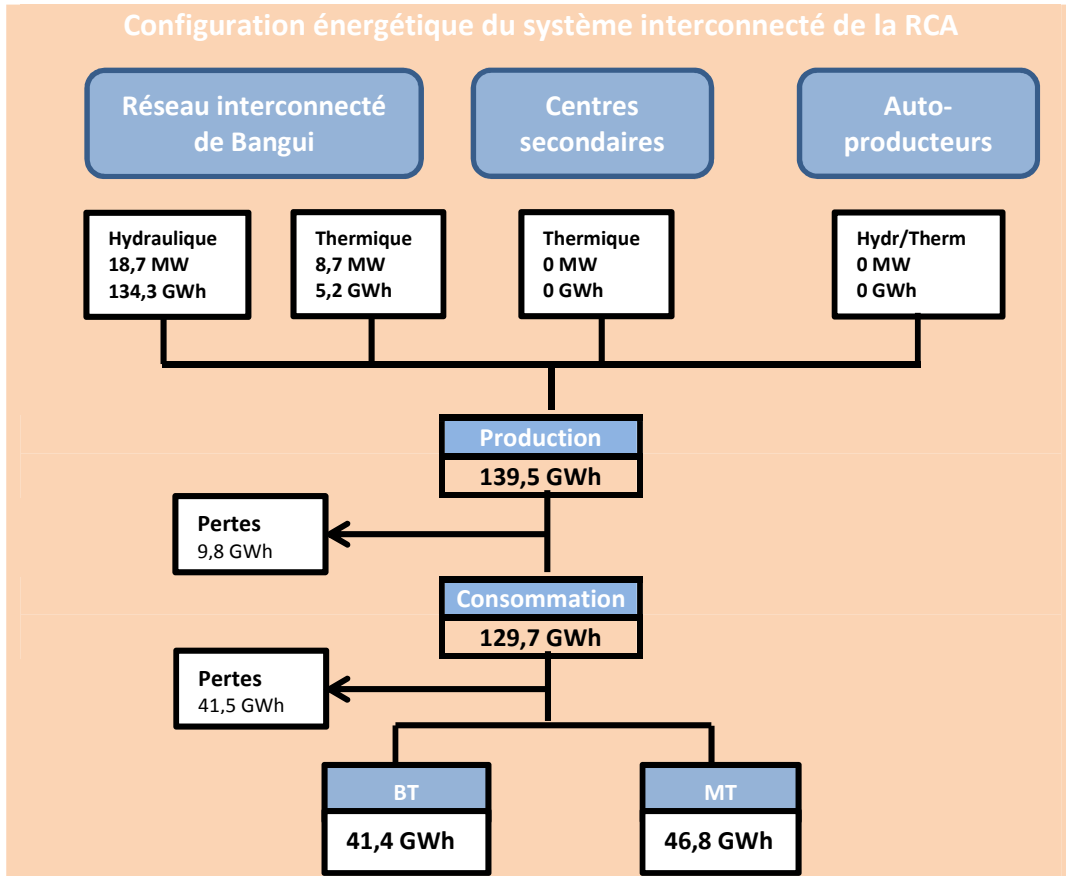
	2012	2013	2014	2015 ⁴	2016 ⁴
Bois de feu	989 360	2 535 236	2 598 617	2 615 000	2 635 000
Charbon	8 683	12 715	13 032	13 500	14 000
Total	998 043	2 547 951	2 611 649	2 628 500	2 649 000

Source : Direction Générale de l'Énergie

2.2.2.2. L'électricité

La configuration énergétique actuelle du système interconnecté de la RCA est présentée sur la Figure 4. Le système interconnecté de la RCA se résume essentiellement en la production et distribution de l'énergie électrique à partir des centrales hydroélectrique de Boali et thermique de Bangui pour les besoins uniquement de la population de la capitale, les Centres Secondaires n'étant plus opérationnels depuis 2004. Ce synoptique fait ressortir les pertes d'énergies majeures au niveau de la distribution pouvant atteindre par moment les 45%. Les autoproductions de secours, bien qu'existantes, ne sont comptabilisées et prises en compte dans le système interconnecté.

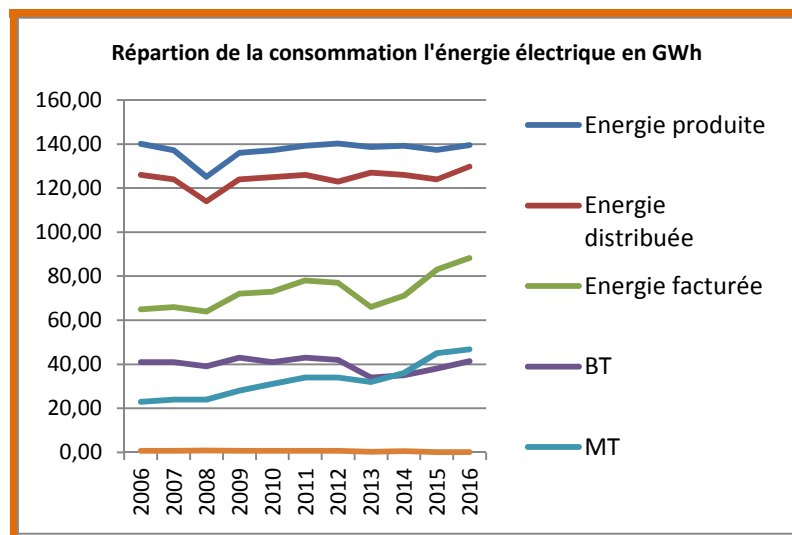
Figure 4 : Configuration énergétique du système interconnecté de la RCA



Sources : Par l'Auteur

La Figure 5 représente la répartition de l'énergie consommée par nature. Pour le réseau interconnecté Boali-Bangui, la consommation n'a pas trop évolué, elle est passée d'environ 126 GWh en 2006 à 130 GWh en 2016. On observe une tendance à la hausse de la consommation d'électricité de l'ensemble des réseaux basse tension et moyenne tension. Le niveau faible de la consommation sur le réseau moyenne tension s'explique par la disparition des petites et moyennes entreprises.

Figure 5 : Répartition de la consommation d'énergie



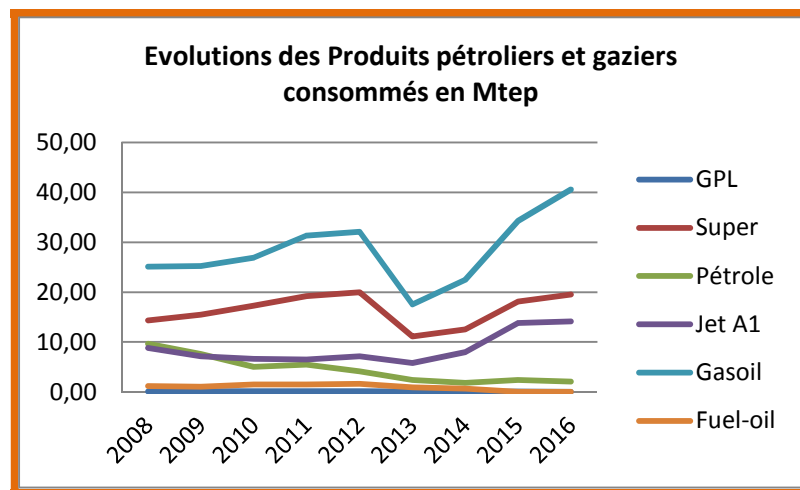
Source : ENERCA, 2016

Les écarts entre les énergies produite, distribuée, facturée et réellement consommée s'expliquent d'une part, par le niveau important des pertes d'énergie dans le réseau de distribution, et d'autre part par les fraudes ; elles ont atteint 42% en 2016. La consommation interne demeure pratiquement constante chaque année et est en moyenne de l'ordre de 0,62 GWh par an, elle a atteint 0,12 GWh en 2016.

2.2.2.3. Les hydrocarbures

L'importation globale des produits pétroliers et gaziers destinés pour la consommation a atteint 77,25 Mtep à fin novembre 2016. Pour 2016, le volume des produits pétroliers et gaziers livrés effectivement à la consommation est de 76,37 Mtep pour une moyenne de 8,49 tep/an. La consommation des produits pétroliers a atteint 76,32 Mtep en 2016, soit environ 15 kg par habitant. Le pays importe en moyenne 5,22 tonnes/an de produits gaziers, cette importation a atteint 47 tonnes en 2016, soit environ 9,2 g par habitant confirmant que le gaz ne figure pratiquement pas parmi les sources d'énergie utilisées par les populations centrafricaines.

Figure 6 : Evolution de la consommation de produits pétroliers



Source : Direction Générale de la SOCASP

La Figure n° 6 donne l'évolution de l'importation des produits pétroliers et gaziers entre 2006 et 2016. Ces courbes montrent que les événements de 2013 ont impacté négativement le niveau des sorties par produit. La baisse de la consommation du pétrole lampant est le résultat de la pression exercée par l'ASRP au niveau des stations-services sur les camionneurs qui consomment le pétrole lampant mélangé avec l'huile 2TZ en lieu et place du gasoil. Le profil de la caractéristique de l'importation du fuel-oil s'explique par le fait que ce produit n'est plus consommé sur le marché Centrafricain depuis 2015. Après les événements de fin 2012 et 2013 qui ont influencé à la baisse le niveau des importations, la valeur des produits pétroliers importés est en croissance régulière depuis fin 2013 début 2014.

L'économie nationale, principalement la production d'électricité d'origine thermique, subit régulièrement les conséquences de l'instabilité du cours mondial du pétrole brut qui pèse fortement sur les équilibres économiques et financiers bien que les produits pétroliers n'interviennent pas dans le PIB.

2.2.2.4. Les énergies nouvelles et renouvelables

La biomasse : En dehors du bois-énergie, la mise en valeur de la biomasse est encore à ses débuts.

L'hydroélectricité : L'énergie électrique consommée au plan national est à plus de 90% d'origine hydroélectrique.

L'énergie solaire : La consommation de l'énergie solaire n'est pas maîtrisée. Elle est surtout individuelle à l'exception de certains services publics comme la santé, la gendarmerie, la communication. Sa part dans la consommation énergétique nationale est négligeable.

L'énergie éolienne : Sa consommation n'est pas maîtrisée.

2.3. ANALYSE DES STRATEGIES ET POLITIQUES ENERGETIQUES

2.3.1. Politique énergétique nationale

Par Décret n° 10. 092 du 18 mars 2010, le gouvernement a adopté le Document de Politique Énergétique Nationale (PEN) dont l'objectif global est de « contribuer à la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de la vie par l'augmentation du taux d'accès à l'électricité et d'assurer l'indépendance énergétique dans une sécurité d'approvisionnement de l'énergie en interconnexion avec les autres pays ».

Cette orientation globale se décline en cinq (5) objectifs spécifiques à savoir, (i) Améliorer les capacités institutionnelles en matière de management stratégique du secteur de l'énergie, (ii) Garantir la continuité de la fourniture de l'énergie à toutes les entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire à un coût compétitif, (iii) Assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques liés aux activités dans le domaine de l'énergie, (iv) Assurer l'indépendance et la sécurisation d'approvisionnement en énergie du pays et, (v) Assurer la gouvernance du secteur de l'énergie dans le cadre d'un système interconnecté, sous régional, régional et international. Ces objectifs s'articulent autour de dix-sept (17) axes stratégiques permettant une gestion axée sur les résultats des programmes et mesures de la PEN..

2.3.2. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel du secteur énergétique de la RCA a évolué depuis l'indépendance consacrant l'option marquée du Gouvernement de faire jouer à l'énergie un rôle de plus en plus important dans le développement socio-économique du pays. Les principales étapes de la réforme institutionnelle opérée se résument comme suit :

La Loi n° 08.018 du 06 juin 2008 sur les biocarburants en République Centrafricaine a créé l'Agence de promotion des biocarburants.

La Loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et offices publics. Elle définit le cadre institutionnel et juridique des Entreprises et Offices Publics qui constituent le secteur parapublic centrafricain.

Encadré 4 : Absence de lisibilité

La faiblesse du cadre juridique et institutionnel n'offre pas une meilleure lisibilité de la politique du sous-secteur de l'électricité. En effet, le Code de l'électricité qui a été adopté depuis 2005 n'a pas de texte d'application. Le cadre d'intervention des opérateurs privés n'est pas clairement défini et les tarifs des services de l'électricité sont encore administrés. Cette insuffisance donne encore à l'ENERCA le monopole des services de l'électricité poussant les investisseurs à la vigilance et à une perception des risques. C'est à juste titre que le secteur privé manifeste très peu d'intérêt pour les activités d'exploitants indépendants d'électricité.

La Loi n° 07.005 du 24 avril 2007, portant réorganisation du sous-secteur pétrolier aval en République Centrafricaine, consacre la libéralisation du sous-secteur, pose les règles générales de l'exercice de toute activité de la filière, renforce la présence de l'Etat dans la filière en prévoyant les structures publiques de contrôle (Commission Interministérielle d'Agrément, Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers) et confie l'exclusivité du stockage des produits pétroliers et dérivés à une Société d'Economie Mixte dont la majorité des parts est détenue par l'Etat.

La Loi n° 07.006 du 24 avril 2007, portant création de l'Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers (ASRP), chargée de la stabilisation et de la régulation des prix de produits pétroliers et dérivés sur l'ensemble du territoire national.

La Loi n° 07.007 du 24 avril 2007, portant création de la Société Centrafricaine de Stockage des Produits Pétroliers (SOCASP), à statuts de société d'économie mixte, chargée de l'exclusivité de la réception, du stockage et de la manutention de tous les produits pétroliers et dérivés.

La Loi n° 06.031 du 27 septembre 2006, sur les minerais radioactifs de la République Centrafricaine crée l'Agence Nationale de Radioprotection (ANR) chargée de la réglementation en matière des substances radioactives et des radiations ionisantes.

L'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, portant Code de l'Electricité de la RCA, libéralise le sous-secteur de l'électricité et crée l'Agence Autonome de Régulation du Secteur de l'Electricité en Centrafrique (ARSEC) chargée de réguler les activités de production, de transport, de distribution et de vente de l'énergie électrique et l'Agence Autonome de l'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER) chargée de mettre en œuvre cette politique avec la participation des collectivités territoriales.

L'Ordonnance n° 93.007 du 25 mai 1993 portant Code Pétrolier. Elle régit la prospection, la recherche, l'exploitation et le transport d'hydrocarbures sur le territoire de la République Centrafricaine ainsi que le régime fiscal de ces activités.

Le Décret N° 16.349 du 11 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique et fixant les attributions du Ministre.

Le Décret n° 16.288 du 08 juillet 2016, fixant la méthodologie de détermination des produits pétroliers en République Centrafricaine.

Le Décret n° 12.019 du 02 février 2012, fixant les règles d'application de la Loi n° 07.005 du 24 avril 2007, portant réorganisation du sous-secteur pétrolier aval en République Centrafricaine.

Le Décret n° 10.092 du 18 mars 2010, portant adoption du Document de Politique Energétique Nationale.

Le Décret n° 08.296 du 20 août 2008, fixant les modalités d'application de la Loi n° 08.011 du 13 février 2008, portant organisation du cadre institutionnel et juridique applicable aux entreprises et offices publics.

Le Décret n° 05.272 du 11 septembre 2005, portant organisation et fonctionnement de l'ARSEC qui a pour mission de contrôler l'exécution des contrats de concession, d'affermage, de régie intéressée ou de gérance des opérateurs du sous-secteur afin de veiller, d'une part, au respect de leurs obligations contractuelles et, d'autre part, à la préservation des intérêts des consommateurs.

Le Décret n° 05.273 du 11 septembre 2005, portant organisation et fonctionnement de l'ACER qui est chargée de faire la politique du Gouvernement en matière d'électrification rurale, favorisant ainsi par le biais des procédures simples toute initiative à la promotion et au développement.

Le Décret n° 68/048 du 12 janvier 1968 abrogeant le Décret n° 63/258 du 4 octobre 1963 et approuvant les statuts d'établissement public de l'ENERCA qui avait le monopole de l'offre de services d'électricité jusqu'à la promulgation de l'Ordonnance portant libéralisation du sous-secteur. Elle assure la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire.

2.3.3. Organisation du secteur énergétique

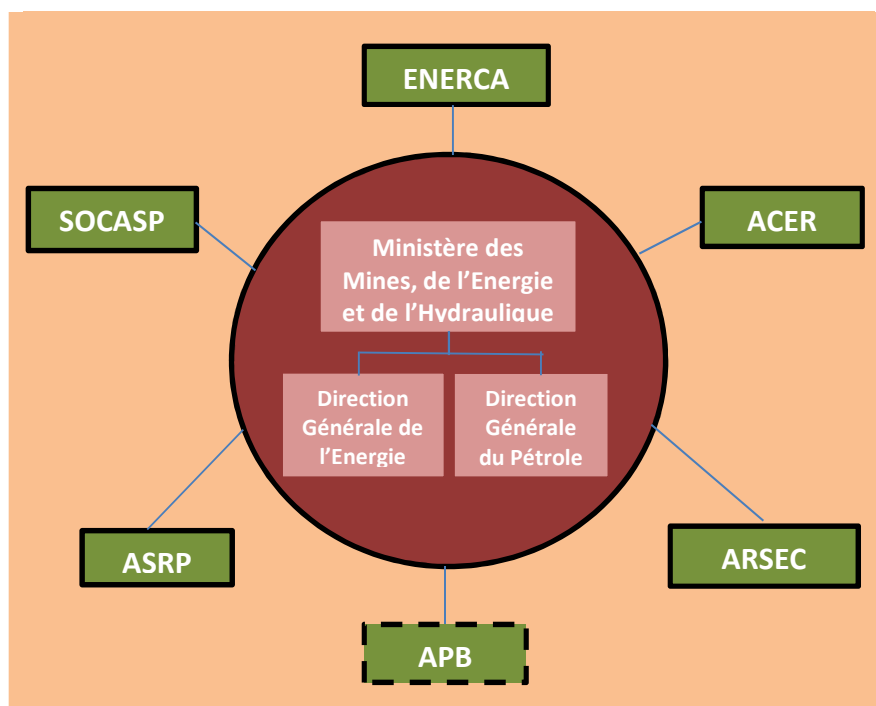
Par Décret n° 16.0222 du 11 avril 2016, portant nomination des membres du gouvernement, l'institution gouvernementale en charge du secteur de l'énergie est le Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique.

Le Ministère en charge de l'Energie est responsable de la réglementation du secteur et de la tutelle politique et technique des structures sous-tutelle et entreprises dans le secteur. Conformément aux dispositions du Décret N° 16.349 du 11 octobre 2016, portant organisation et fonctionnement dudit Ministère, il anime cette politique à travers la Direction Générale de l'Energie (DGE) et La Direction Générale du Pétrole (DGP). La DGE a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique énergétique hors produits pétroliers et la DGP a pour missions, l'exécution de la politique gouvernementale dans ce domaine, l'élaboration des règles et procédures et d'en assurer l'application.

Comme le montre la Figure 7, suite aux réformes engagées depuis quelques années, il compte six organismes chargés de la mise en œuvre des politiques sectorielles. Pour le sous-

secteur de l'électricité : ENERCA, ACER et ARSEC. Pour le sous-secteur pétrolier : SOCASP, APB et ASRP.

Figure 7 : Organisation du Ministère en charge de l'Energie



Source : Par l'Auteur

Direction Générale de l'Énergie (DGE). La DGE a pour mission, l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'énergie. A titre d'attribution, elle est chargée de:

- animer, coordonner, superviser et évaluer les activités des Directions placées sous sa responsabilité ;
- coordonner et évaluer les activités du secteur de l'Énergie ;
- préparer et proposer une politique nationale en matière d'énergie ;
- contrôler toutes les activités administratives et techniques relatives à la promotion et à l'exploitation des ressources énergétiques nationales ;
- assurer la promotion de l'exploitation des ressources énergétiques nationales ;
- assurer la Promotion de l'intégration énergétique sous régionale ;
- élaborer les dossiers techniques intéressant l'ensemble des activités de la Direction Générale et en assurer le suivi ;
- promouvoir le développement des infrastructures énergétiques nationales et veiller à leur bonne gestion ;
- favoriser la diversification de l'exploitation des ressources énergétiques et leur utilisation à des fins socioéconomiques ;
- promouvoir et assurer le développement de l'électrification rurale ;
- veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires se rapportant au secteur énergétique ;
- développer un système d'information énergétique ;
- assurer la promotion du partenariat avec le secteur privé et les organisations associatives en matière de l'énergie ;
- dresser un rapport périodique des activités de la Direction Générale.

Direction Générale du Pétrole (DGP). La DGP a pour mission l'exécution de la politique nationale en matière de pétrole, l'élaboration des règles et procédures et d'en assurer l'application. A titre d'attribution, elle est chargée de :

- animer, coordonner, superviser et évaluer les activités des Directions centrales et régionales placées sous sa responsabilité.
- assurer, suivre et évaluer la mise en application effective de la Politique Nationale en matière de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures ou de gaz naturel ;
- mettre en place un cadre réglementaire en matière de recherches et exploitation d'hydrocarbures ou de gaz naturel ;
- initier des études, des recherches techniques et faire des propositions d'amélioration tant sur le plan quantitatif que qualitatif en matière de recherches et exploitation d'hydrocarbures ou de gaz naturel ;
- analyser les conséquences de la législation pétrolière et des politiques financières sur la situation du secteur pétrolier ;
- assurer l'actualisation des textes législatifs et réglementaires en matière de recherches et exploitation d'hydrocarbures ou de gaz naturel ;
- harmoniser le Code pétrolier avec les normes internationales ;
- maintenir un partenariat actif avec les organisations professionnelles du secteur pétrolier légalement constituées ;
- coopérer avec les Institutions Internationales spécialisées en matière de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures ou de gaz naturel ;
- assurer le suivi et le contrôle de tout programme de recherches initié par les investisseurs privés dans le domaine des hydrocarbures ;
- dresser un rapport périodique des activités de la Direction Générale.

Energie Centrafricaine (ENERCA). Fondée par Décret n°68/048 du 12 janvier 1968 abrogeant le Décret n° 63/258 du 4 octobre 1963 et approuvant les statuts d'établissement public de l'ENERCA qui avait le monopole de l'offre de services d'électricité jusqu'à la promulgation de l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, portant Code de l'Electricité de la RCA, qui a libéralisé le sous-secteur de l'électricité. Elle assure la production, le transport, la distribution et la commercialisation de l'électricité sur toute l'étendue du territoire. Le Gouvernement a mis en œuvre la plupart des politiques dans le sous-secteur de l'électricité à travers l'ENERCA. Dans le cadre du premier projet énergie, ses statuts ont été réformés pour faire d'elle une société d'Etat dotée d'un capital.

Agence Centrafricaine d'Electrification Rurale (ACER). Instituée par le Décret n° 05.273 du 11 septembre 2005, portant son organisation et son fonctionnement, l'ACER est chargée de faire la politique du Gouvernement en matière d'électrification rurale. C'est un établissement public à caractère administratif et technique doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle est chargée de promouvoir l'Électrification Rurale et a pour attribution de :

- favoriser l'émergence et le développement rationnel d'installations électriques en milieu rural sous toutes ses formes et dans le respect de l'environnement ;
- réaliser des études débouchant sur des solutions techniques et économiquement applicables en milieu rural dans le respect des standards et normes homologuées ;
- élaborer des dossiers techniques en liaison avec les administrations concernées, les communautés rurales et les opérateurs du secteur en vue du financement de l'électrification rurale ;

- négocier auprès des bailleurs de fonds, en liaison avec les administrations compétentes, les financements nécessaires à l'électrification rurale ;
- assister les opérateurs dans la préparation des dossiers relatifs à la production par centrale hydroélectrique de faible puissance, au transport, à la distribution et à la vente d'électricité ;
- veiller, en coordination avec l'agence de régulation, à la préservation des intérêts des consommateurs finaux en milieu rural et renforcer la protection de leurs droits, notamment au travers d'une action tendant à promouvoir l'émergence de groupements des consommateurs et des opérateurs en milieu rural ;
- renforcer les capacités des opérateurs et des communautés villageoises ;
- élaborer les mécanismes de gestion communautaire et de maintenance des installations d'électrification en milieu rural ;
- encadrer les communautés rurales bénéficiaires des installations d'électrification en milieu rural dans la gestion et la maintenance de celles-ci ;
- exercer toutes missions d'intérêt général que pourrait lui confier le Gouvernement et les collectivités locales dans le secteur de l'Électrification Rurale.

L'Agence Autonome d'Electrification Rurale de Centrafrique (ACER), déjà opérationnelle dans un contexte où l'électrification rurale en Centrafrique est embryonnaire. Et, en dépit des faiblesses, elle a mis en œuvre un certain nombre de projets.

Agence Autonome de Régulation du Secteur de l'Electricité en RCA (ARSEC). L'ARSEC a été instituée aux termes de l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, qui consacre la libéralisation du sous-secteur de l'électricité dénommé : « Agence Autonome de Régulation du Secteur de l'Electricité en République Centrafricaine en abrégé ARSEC ». Elle a un statut d'Etablissement Public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et d'autonomie financière, chargé de veiller à la bonne exécution du service public de l'électricité.

Conformément au Décret n° 09.046 du 02 février 2009, portant approbation de ses statuts, ARSEC a pour mission de :

- favoriser la satisfaction des besoins énergétiques des consommateurs dans une perspective de développement durable, en tenant compte des préoccupations économiques sociales et environnementales ;
- assurer le développement ordonné et rentable des industries électriques ;
- contribuer à l'exercice de toute mission d'intérêt public que pourrait lui confier le Gouvernement pour le compte de l'État dans le secteur de l'électricité.

Cette Agence a pour attributions de:

- assurer la régulation, le contrôle et le suivi des activités relatives au secteur de l'électricité;
- veiller à l'application des législations en matière de l'électricité et la protection de l'environnement ;
- préserver les conditions économiques nécessaires à la viabilité du secteur ;
- assurer la mise en œuvre, le suivi et l'application des tarifs dans le respect des principes de tarification fixés par voie réglementaire ;
- promouvoir la concurrence et la participation du secteur privé en matière de production, de transport, de distribution d'importation, d'exportation et de vente de l'électricité dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires ;

- veiller au respect par les opérateurs du secteur des standards et normes applicables aux activités et aux entreprises et les soumettre à l'homologation du Ministre en charge de l'électricité ;
- veiller à l'application des sanctions prévues par le Code de l'électricité et ses textes d'application ;
- ester en justice et/ou infliger les sanctions aux contrevenants ;
- veiller aux intérêts des consommateurs et assurer la protection de leurs droits pour ce qui est de la fourniture, de la qualité du service et du prix de l'électricité ;
- veiller au respect du principe d'égalité de traitement des usagers par tout opérateur du secteur de l'électricité ;
- régler tous différends ;
- approuver les contrats d'achat, d'échange, d'importation et d'exportation de l'électricité.

Société Centrafricaine de Stockage des Produits Pétroliers (SOCASP).

La Loi n° 07.007 du 24 avril 2007, portant création de la Société Centrafricaine de Stockage des Produits Pétroliers (SOCASP), à statuts de société d'économie mixte, chargée de l'exclusivité de la réception, du stockage et de la manutention de tous les produits pétroliers et dérivés. Elle a pour objet :

- l'exclusivité de stockage, la réception et la manutention de tous les produits pétroliers et dérivés commercialisables en RCA ;
- l'importation de tous les produits pétroliers et dérivés pour sécuriser et garantir les stocks de sécurité permanente ;
- le contrôle de la qualité des produits pétroliers et dérivés mis sur le marché national ;
- l'exploitation des actifs logistiques ;
- la localisation, la réhabilitation et la construction de tous entrepôts infrastructures et moyens nécessaires à l'entreposage, à la manutention des produits pétroliers et dérivés et au maintien des stocks de sécurité permanents et des outils ;
- la centralisation des prévisions d'approvisionnement des opérateurs du secteur ;
- l'organisation et la programmation des approvisionnements ;
- toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet.

Agence de Régulation du Secteur des Prix des Produits Pétroliers (ARSP).

Après la réorganisation du sous-secteur pétrolier aval en RCA par la Loi n° 07.005 du 24 avril 2007, ARSP a été instituée par la Loi n° 07.006 du 24 avril 2007. Elle a un statut d'Etablissement Public à caractère administratif jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. ARSP a pour objet de :

- stabiliser les prix des produits pétroliers et dérivés sur l'ensemble du territoire national ;
- réguler les prix des produits pétroliers et dérivés sur l'ensemble du territoire national.

Elle est chargée de :

- calculer et publier périodiquement les éléments constitutifs des prix de revient en relation avec le sous-secteur pétrolier aval ;
- exercer le contrôle des installations et les opérations relatives à la chaîne d'approvisionnement conformément à la réglementation en vigueur ;
- contrôler et faire respecter l'application des principes de libre concurrence en coordination avec les autres organismes étatiques selon la législation applicable ;
- recevoir et étudier les réclamations émanant des consommateurs et prendre les mesures afin de les résoudre ;

- appliquer les sanctions approuvées par l'Administration conformément aux textes en vigueur ;
- appuyer les opérateurs du sous-secteur dans la recherche de meilleures conditions d'achat auprès des fournisseurs ;
- veiller à l'exécution correcte des Accords négociés par l'Etat, relatifs à l'approvisionnement en produits pétroliers ;
- assurer la liaison de concertation périodique avec les opérateurs, les consommateurs et les autres institutions de la filière pétrolière aval ;
- participer au contrôle de qualité des produits pétroliers et dérivés mis sur le marché national ;
- accomplir toutes missions se rattachant à son objet que le Gouvernement peut lui confier.
- calculer et publier périodiquement les éléments constitutifs des prix de revient en relation avec le sous-secteur pétrolier aval ;
- exercer le contrôle des installations et les opérations relatives à la chaîne d'approvisionnement conformément à la réglementation en vigueur ;
- contrôler et faire respecter l'application des principes de libre concurrence en coordination avec les autres organismes étatiques selon la législation applicable ;
- recevoir et étudier les réclamations émanant des consommateurs et prendre les mesures afin de les résoudre ;
- appliquer les sanctions approuvées par l'Administration conformément aux textes en vigueur ;
- appuyer les opérateurs du sous-secteur dans la recherche de meilleures conditions d'achat auprès des fournisseurs ;
- veiller à l'exécution correcte des Accords négociés par l'Etat, relatifs à l'approvisionnement en produits pétroliers ;
- assurer la liaison de concertation périodique avec les opérateurs, les consommateurs et les autres institutions de la filière pétrolière aval ;
- participer au contrôle de qualité des produits pétroliers et dérivés mis sur le marché national ;
- accomplir toutes missions se rattachant à son objet que le Gouvernement peut lui confier.

L'Agence de Promotion de Biocarburant (APB). Cette Agence de Promotion des Biocarburants (APB) a été créée par la Loi n°08.08 du 06 juin 2008 sur les biocarburants en République Centrafricaine. Cependant, les structures de l'Agence n'ont pas encore été mises en place à ce jour.

Le Ministère en charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêches et de l'Environnement, à travers la Direction des Forêts, assure l'administration des ressources forestières centrafricaines, réglemente et contrôle leur usage (bois d'œuvre, bois de feu et charbon de bois).

La Délégation Générale des Sociétés d'Etat qui assure un rôle de supervision, de conseil et de coordination dans le domaine de la gestion des entreprises publiques.

2.3.4. Cadre législatif et réglementaire

2.3.4.1. Sous-secteur de l'énergie traditionnelle

Aucun texte.

2.3.4.2. Sous-secteur de l'électricité

L'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005 portant Code de l'électricité de la RCA, libéralise le sous-secteur de l'électricité.

Le Décret n° 09.047 du 12 février 2009, portant approbation des statuts de l'ACER.

Le Décret n° 07.329 du 15 novembre 2007, portant modification partielle du Décret n° 06.040 du janvier 2006, fixant les modalités de prélèvement et de gestion de la redevance sur les activités de l'électricité.

Decret n° 07.275 du 1^{er} octobre 2007, portant modification partielle du Decret n° 05.272 du 11 septembre 2005 fixant les attributions et portant organisation et fonctionnement de l'Agence autonome de regulation du secteur de l'electricite.

Decret n° 05.272 du 11 septembre 2005 fixant les attributions et portant organisation et fonctionnement de l'Agence autonome de regulation du secteur de l'electricite.

L'Arrêté n° 017/2006/MMEH/DIRCAB/DGE du 03 février 2006 portant modification partielle et complétant les dispositions de l'Arrêté n° 028/MREM/CAB/SG du 07 mai 1994 et son modificatif subséquent.

2.3.4.3. Sous-secteur des hydrocarbures

Le Décret n° 08.005 du 08 janvier 2008, fixant les règles d'application de certaines dispositions de la Loi n° 07.005 du 24 avril 2007, portant réorganisation du sous-secteur pétrolier aval en République centrafricaine.

Le Décret n° 08.005 du 08 janvier 2008, fixant les règles d'application de certaines dispositions de la Loi n° 07.005 du 24 avril 2007, portant réorganisation du sous-secteur pétrolier aval en République Centrafricaine.

Le Décret n° 07.271 du 27 septembre 2007, modifiant et complétant les dispositions du Décret n° 06.391 du 29 décembre 2006, fixant la méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers en RCA.

Le Décret fixant les conditions d'application de l'Ordonnance n° 93.007 du 25 mai 1993 portant Code Pétrolier. Il réglemente les activités pétrolières de prospection, d'exploration, d'exploitation et du transport des hydrocarbures sur toute l'étendue du territoire. Ce Décret ne porte pas de numéro et n'est pas apparemment signé.

L'Arrêté n° 35/MFB/MMEH du 27 mai 2008, fixant les nouveaux prix à la pompe des produits pétroliers en RCA.

L'Arrêté n° 016 du 21 mars 2008 portant création du Comité de la Structure des Prix des Produits Pétroliers.

2.3.4.4. Sous-secteur des énergies nouvelles et renouvelables

La Loi n° 08.018 du 06 juin 2008 sur les biocarburants en République Centrafricaine qui crée l'Agence de Promotion des Biocarburants (APB).

2.3.4.5. Sous-secteur de l'énergie nucléaire

Le Décret n°08.167 du 22 avril 2008, portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de Radioprotection (ANR) de la République Centrafricaine.

La Loi n° 06.031 du 27 septembre 2006, sur les minerais radioactifs de la République Centrafricaine définit la mission de l'ANR.

L'Arrêté n° 022/MMEH/DIRCAB du 23 avril 2008, crée un Comité ad hoc chargé de la mise en place des structures de l'ANR en RCA.

2.3.5. Politiques et stratégies sous-sectorielles

2.3.5.1. Combustibles ligneux (Energies traditionnelles)

D'une manière générale, la gestion de la demande dans le secteur des combustibles ligneux a été menée de manière aléatoire, sans tenir compte de la ressource disponible. La planification de l'approvisionnement des ménages en combustibles domestiques qui devrait servir d'outil d'analyse de la demande et des prévisions sur la consommation a souvent fait l'objet d'une faible attention lors de l'élaboration des politiques énergétiques. Aussi la définition des objectifs visés est restée floue, entamant du coup la réussite des stratégies politiques choisies par le passé.

Le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie permettant au secteur forestier de jouer son rôle dans la croissance économique. A cet effet, un code forestier a été promulgué par la Loi n° 08.022 du 17 octobre 2008 et un code de l'environnement par la Loi n° 07.018 du 28 décembre 2007. Un programme de protection de l'environnement a été mis en œuvre à travers les projets de conservation et d'appui à la réalisation des plans d'aménagement forestier (PARPAF).

Les contraintes qui freinent la maîtrise de l'énergie traditionnelle sont essentiellement l'insuffisance de financement pour les études approfondies sur le potentiel forestier réel, l'insuffisance de la politique d'aménagement et de planification de la gestion des ressources forestières et le manque de coordination des programmes nationaux en matière de foresterie.

2.3.5.2. Electricité

(i) Mission de l'ENERCA

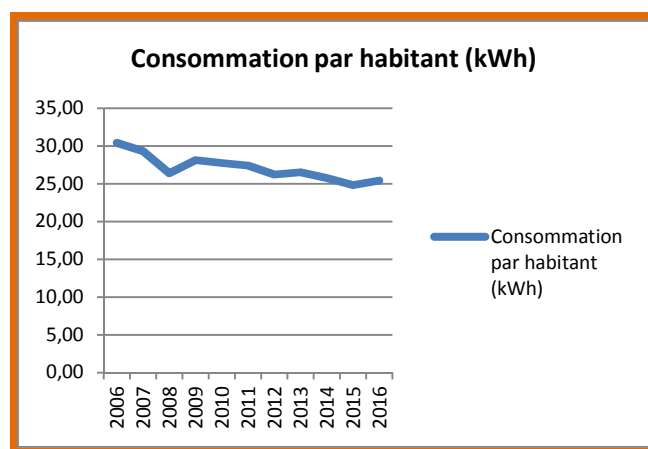
Le Gouvernement a mis en œuvre la plupart des politiques dans le sous-secteur de l'électricité à travers l'ENERCA.

- Indicateurs socioéconomiques

Le sous-secteur de l'électricité de la RCA compte environ 31 140 abonnés pour 32 693 ménages électrifiés. Sur l'ensemble de ces abonnés, 99,46% en moyenne sont raccordés au réseau basse tension et près de 0,54% au réseau moyenne-tension.

Malgré les efforts consentis par le Gouvernement, les principaux ratios sont restés en deçà de la normale. Ainsi, la consommation moyenne annuelle d'électricité par habitant est d'environ 33 kWh, soit une baisse d'environ 50% par rapport aux valeurs des années précédentes (2008) de l'ordre de 60 kWh. Comme le montre la Figure 8, la tendance de la consommation de l'électricité est baissière. Cette situation est due d'abord principalement à la croissance rapide de la population dans la capitale, aux difficultés d'accès à l'électricité qui sont toutes à la fois d'origine financières et techniques, à l'absence d'une véritable politique de vulgarisation de l'énergie électrique. Elle s'explique aussi par l'augmentation de la durée des délestages et les pertes élevées d'origine frauduleuse.

Figure 8 : Evolution de la consommation de l'électricité par habitant



Source : ENERCA, 2016

Les indicateurs socioéconomiques directs d'amélioration des conditions de vie des populations traduisent le retard en matière de développement de l'énergie électrique. En effet, de 2006 à 2016 :

- le taux d'accès est passé de 14,23 à 23% à Bangui et de 2,3 à 3,7% au niveau national,
- le taux de desserte de 15,3 à 24%,
- le taux d'électrification de 2,4 à 3,8%.

C'est dire que pour une population centrafricaine d'environ 5 103 595 habitants, 4% seulement des ménages bénéficient donc de l'électricité produite et distribuée par ENERCA. Ces principaux ratios concernent uniquement Bangui où le taux d'accès à l'électricité a

atteint 24% en 2016 ; ce taux qui était de 1% dans les Centres Secondaires est aujourd'hui quasi nul et autant en milieu rural qui abrite la plupart des populations pauvres.

- **Indicateurs de gestion des ressources**

Les moyens de production. L'énergie des centrales hydroélectriques de Boali est transportée à Bangui par deux lignes « haute tension » connectées à chacune des deux usines de Boali (Voir Tableau 5).

Tableau 5 : Caractéristiques des lignes de transport "haute tension"

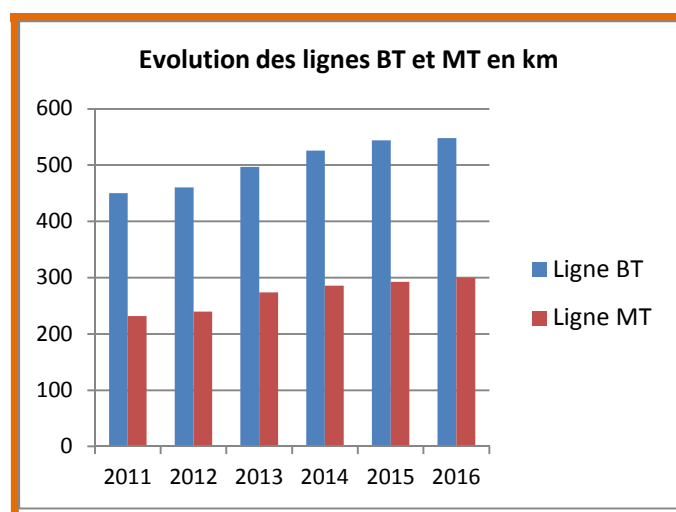
	Année de construction	Longueur (km)	Tension (kV)
Ligne 1	1954	81	63
Ligne 2	1976	83	110 exploitée en 63

Source : ENERCE, 2016

L'arrivée des lignes se situe au poste B (au quartier Gobongo) et une ligne 1 bis relie le poste A (centre-ville) au poste B. Chacun des lignes évacue l'énergie de la centrale hydroélectrique où elle raccordée. En cas d'indisponibilité, les puissances des deux centrales peuvent transiter par une seule ligne via connexion aérienne entre les deux centrales. Les pertes en ligne pour le réseau de transport est de l'ordre de 7,7%.

Les moyens de distribution. La distribution de l'énergie est assurée par le biais des réseaux BT et MT capables d'alimenter les ménages des zones électrifiées qui en font la demande. L'augmentation du taux de desserte traduit à la fois la progression du nombre d'abonnés dans les zones déjà alimentées en BT et aussi l'extension des réseaux BT qui permet le branchement de nouveaux abonnés. Conformément aux données de la Figure 9, la longueur du réseau BT est passée de 450 km en 2006 à 550 km en 2016, celle des réseaux MT de 232 km à environ 300 km.

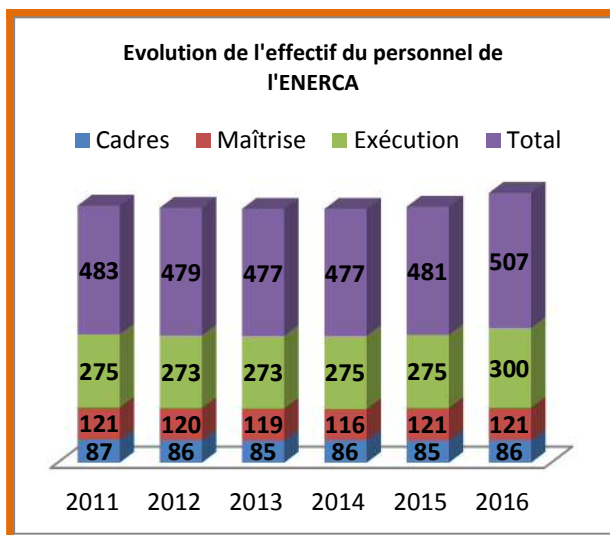
Figure 9 : Evolution des lignes BT et MT



Source : ENERCA, 2016

Les ressources humaines. Le nombre d'agents de l'ENERCA est passé de 483 à 507 soit une croissance de 5% (Figure 10). En 2016, l'effectif du personnel a atteint 507 agents dont 17% de cadres, 24% d'agents de maîtrise et 60% d'agents d'exécution. Avec cet effectif, l'entreprise réalise un taux de productivité de 61 abonnés par agents. Ce bon niveau de productivité est terni par les résultats commerciaux.

Figure 10 : Evolution du nombre d'agents



Source : ENRCA, 2016

Les ressources commerciales et financières. Les comptes sociaux ne sont pas certifiés par le commissaire aux comptes et ce depuis cinq années consécutives. Au 31 décembre 2016, les principaux indicateurs de gestion sont marqués par des chiffres d'affaires de 5,3 milliard FCFA, des résultats nets de 403 millions FCFA, des capitaux extérieurs 38,3 milliards FCFA, des capitaux propres 4,35 milliards FCFA. Les impayés des factures sont passés de 2010 à 2016 de 21,88 à 29,7 milliards FCFA à fin novembre. Un travail n'a pas été fait avec les services de l'ENERCA pour évaluer l'âge moyen des factures impayées ; mais il devrait dépasser la norme qui est de 60 jours fin de mois (soit 90 jours). Le contexte du pays ne favorise pas un meilleur recouvrement. Les dettes de l'ENERCA sur tiers sont de 50 milliards FCFA et les dettes tiers sur ENERCA 28 milliards FCFA en 2015 (2016 non disponible). En vue de renforcer l'efficacité commerciale notamment le taux de recouvrement, l'ENERCA, avec l'appui de la Banque mondiale est en train de mettre en œuvre le programme « compteur prépayé » qui a permis d'installer à ce jour chez les abonnés, 4000 compteurs prépayés.

- Les centres secondaires

Le taux d'accès à l'électricité dans les Centres Secondaires et en milieu rural qui abrite la plupart des populations pauvres est aujourd'hui quasi nul. Leur situation reste très préoccupante. Car, ces centres sont souvent créés par décision politique dans le but, essentiellement de satisfaire les populations, et ensuite de dynamiser l'économie des villes de l'intérieur afin de permettre leur développement et d'éviter l'exode rural. Ils constituent une charge non rentable pour l'ENERCA et se caractérisent par une performance médiocre au regard du tarif qui est trois fois plus cher qu'à Bangui.

Souffrants déjà d'insuffisance de financement de problèmes de gestion, la rébellion initiée par les « Libérateurs » a accéléré l'arrêt puis la disparition des Centres Secondaires par la destruction, le pillage et vol des outils de production. Le Tableau de l'Annexe 3 fait le point sur la situation historique de ces Centres. Pour les 16 villes de province reconnues comme centres de production et distribution de l'énergie électrique, l'alimentation en électricité était assurée par des groupes électrogènes dont la puissance varie de 50 à 700 kVA. A l'exception de Mobaye qui bénéficie de l'installation hydroélectrique conjointe au fil de l'eau entre la RCA et la RD Congo d'une puissance installée de 10 kVA. En dehors de Mobaye, ces centres fonctionnent en régime isolé pour une puissance cumulée de 7,5 MVA. Face à l'insuffisance de l'offre du service public de l'électricité, une fraction croissante de la population dans les villes de provinces s'équipe individuellement de groupes de production électrique à essence ou à gas-oil. C'est notamment le cas de plusieurs sociétés privées (sociétés minières, agro-industries, industries du bois, planteurs) et de missions religieuses.

- Les autoproducteurs et producteurs indépendants

Pour faire face aux difficultés de fourniture de l'électricité et pour pallier aux effets des coupures récurrentes et nombreuses heures de délestage, certains particuliers et opérateurs économiques se sont mis à produire de l'énergie électrique à partir des groupes électrogènes le plus souvent ; certains commencent également à mettre en place des kits solaires et des microcentrales hydroélectriques et ce, malgré leurs coûts élevés de fonctionnement. C'est ainsi qu'en vertu des dispositions des articles 45 et 46 de l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, portant Code de l'Electricité de la République Centrafricaine, l'ARSC avait mis en œuvre en Juin et Novembre 2010 une campagne de recensement de ces autoproducteurs. En effet, les autoproducteurs et producteurs indépendants d'énergie électrique sont tenus de déclarer leurs équipements ou d'obtenir au préalable une autorisation administrative avant l'exploitation de leurs installations. Et le Code prévoit que ces derniers ont également la latitude de vendre le surplus de leur production à d'autres consommateurs ou à un gestionnaire de réseau. Le résultat de cette campagne de recensement est présenté à l'Annexe 4. Il ressort que, même si le travail n'a pas été exhaustif, la liste des autoproducteurs ou producteurs indépendants est longue et devrait être examinée avec intérêt par l'ENERCA. Mais l'énergie produite n'est pas comptabilisée.

- Réformes et programmes

Devant l'étiage grave des débuts des années 1980 et les difficultés d'approvisionnement en combustibles qui en ont résulté, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires, a entrepris beaucoup de réformes en faveur de l'ENERCA :

- ✓ Entre 1982 et 1994, dans le cadre du premier projet énergie, environ 38 milliards F CFA ont été investis dans le sous-secteur électricité par la BAD, la BEI, la CFD, le Fonds Koweïtien et l'IDA ayant permis :
 - la construction du barrage Boali 3,
 - réhabilitation des ouvrages hydroélectriques de Boali 1 et 2 et des lignes de transport Boali-Bangui,
 - ajout d'un groupe diesel pour la centrale de Bangui,
 - la révision des statuts de l'ENERCA,
 - la signature d'un contrat plan Etat – ENERCA,

- la réalisation de l'Etude pour le Plan quinquennal de l'électrification de la RCA,
- programme de réhabilitation et d'extension du réseau de distribution de Bangui,
- le redressement de la fonction commerciale de l'ENERCA ;
- entre 1990 et 1994, signature entre l'Etat et l'ENERCA d'un contrat-plan d'une durée de 4 ans définissant les engagements réciproques.

Dans le cadre du projet énergie 1, le gouvernement et ses partenaires ont convenu de la privatisation de l'ENERCA dans la suite de privatisation de la société nationale des eaux (SNE), actuelle SODECA. Ainsi, en 1990, l'ENERCA et la société SAUR Afrique sont entrées en négociation en vue de la privatisation. Mais, devant le constat de carence de SAUR Afrique, l'expérience de la privatisation de l'ENERCA avait échoué.

En 1995, malgré les investissements importants réalisés dans le sous-secteur de l'électricité depuis 1986 à travers l'ambitieux projet énergie 1, d'augmentation de la disponibilité de production, de renforcement et de réhabilitation des infrastructures de production, transport et distribution, pour coût de 34 milliards FCFA, la situation de l'ENERCA à l'époque, n'a cessé de se dégrader, présentant un caractère préoccupant sur le plan financier, organisationnel et technique : des pertes cumulées élevées, un fort niveau d'endettement, un effectif non adapté, des pertes de distribution élevées, un faible taux de desserte, une absence d'autonomie de gestion. Ce constat avait conduit à nouveau les principaux partenaires du gouvernement à recommander dans le cadre d'une note stratégique, un changement institutionnel visant l'entrée du privé dans le sous-secteur. C'est dans ce contexte que le gouvernement, pour trouver une solution judicieuse à cette situation, avait réalisé une série d'actions :

- organisation en Juillet 1995, d'une mission d'imprégnation en Afrique de l'Ouest sur les expériences de privatisation en Côte d'Ivoire, au Mali et en Guinée ;
- recrutement en Juillet 1996, d'un cabinet extérieur CASTALIA, pour l'assister dans le choix de la stratégie de restauration la mieux adaptée au contexte de l'ENERCA ;
- promulgation, de la Loi n° 95.007 fixant le régime de privatisation des entreprises publiques ;
- mise en place par Arrêté n° 009/P du 26 mai 1996 d'un Comité de Pilotage de la restructuration du secteur de l'énergie.

Les travaux du consultant CASTALIA, avait retenu l'affermage ou la concession comme solutions de privatisation de l'ENERCA, et proposé que la gestion des Centres Secondaires soient déléguée à des sociétés privées locales ou aux municipalités. En égard à ces conclusions, le Comité de Pilotage avait recommandé au gouvernement la concession tout en soulignant qu'elle allait à l'encontre de la Loi n° 95.007 qui stipule que seule la distribution pouvait faire l'objet de la concession.

Malheureusement, les premières mutineries de Juin 1996 ont freiné la poursuite des opérations de restructuration du sous-secteur de l'électricité.

- ✓ La mise en œuvre, plus récemment, avec l'aide des partenaires financiers d'autres actions :

- le Projet d'Urgence en Réponse à la Crise Energétique (PURCE) pour la sécurisation des installations existantes et la réduction des pertes ;
- le projet d'électrification périurbaine intensive avec le branchement de 10 000 nouveaux abonnés sociaux dans la périphérie de Bangui ;
- la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) du sous-secteur de l'électricité.
- Les études pour l'électrification de Zongo en RD Congo à partir de Bangui en RCA et l'électrification des localités de Mobaye, Ima-Langandji, Kongbo, Dimbi, Kémbé, Pavica et Alindao à partir de Mobayi en RD Congo dans le cadre du Projet Pilote d'Electrification Transfrontalière (PPET) de l'Afrique Centrale du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC)
- le projet de mise en place du Système d'Information Energétique, outil important de suivi d'une politique nationale de l'énergie et d'aide à la décision.

Le Gouvernement, afin de répondre aux préoccupations nationales en matière de service public d'électricité et de lutte contre la pauvreté a engagé la réforme du secteur par l'adoption de l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, qui libéralise le secteur et crée l'ARSEC et l'ACER.

(ii) Mission de l'ARSEC

L'ARSEC a été instituée aux termes de l'Ordonnance n° 05.001 du 1^{er} janvier 2005, qui consacre la libéralisation du sous-secteur de l'électricité dénommé : « Agence Autonome de Régulation du Secteur de l'Electricité en République Centrafricaine en abrégé ARSEC ». Elle a un statut d'Etablissement Public à caractère administratif chargé de veiller à la bonne exécution du service public de l'électricité. Conformément au Décret n° 05.272 du 11 septembre 2005, portant organisation et fonctionnement de l'ARSEC en plus de sa mission de contrôler l'exécution des contrats de concession, d'affermage, de régie intéressée ou de gérance des opérateurs du sous-secteur a également pour mission d'assurer la viabilité financière des entreprises du sous-secteur de l'électricité, d'instruire les demandes de concession d'affermage de régie intéressée ou de gérance, ou de veiller au respect de la concurrence dans le sous-secteur et de déterminer la structure et la composition des tarifs appliqués par les entreprises titulaires de licence ou de concession et détient le pouvoir de prononcer des sanctions. Elle joue aussi le rôle de conseil.

Dans le cadre de sa mission, l'ARSEC appuie régulièrement dans la lutte contre la fraude la résolution de contentieux avec les clients. Elle a procédé en Juin et Novembre 2010, au recensement des autoproducteurs et producteurs indépendants dont les résultants ont été en Annexe 4.

Cette structure fait face à trois (03) niveaux de difficultés qui minent son développement :

- ✓ Difficultés institutionnelles : absence des autres textes réglementaires du secteur ;
- ✓ Difficultés matérielle et technique : absence des moyens roulants, siège définitif et outils de travail ;
- ✓ Difficultés financières : insuffisance des ressources financières.

(iii) Mission de l'ACER

ACER est déjà opérationnelle dans un contexte où l'électrification rurale en Centrafrique est embryonnaire. Et, en dépit des faiblesses, elle a mis en œuvre un certain nombre de projets.

En dehors de l'élaboration de quelques études de faisabilité à l'issue des différentes missions de collectes de données socio-économiques à l'intérieur du pays, elle a mené l'étude de dimensionnement d'une ligne de distribution MT/BT en vue d'alimenter en électricité la ville de Gamboula à partir de la microcentrale hydroélectrique des missionnaires EEB dont le financement des travaux est en cours de montage en partenariat avec l'ONG Electriciens sans Frontières (ESF).

Des actions de pré-électrification sur fonds propres de l'Agence par des foyers d'éclairage publique en solaire photovoltaïque ont été réalisées à titre pilote :

- ✓ 2011, installation d'une dizaine de lampe à Bobangui (vandalisée lors de la crise de 2013) ;
- ✓ 2014, installation de 14 lampadaires à Pissa ;
- ✓ 2016, installation de 3 lampadaires à Ngerengou, 08 lampadaires sont en cours de réalisation et au PK26 route de Boali.

Par ailleurs, dans le cadre de la Mission d'Appui de la Facilité Assistance Technique de l'Union Européenne (TAF – UE) au secteur de l'énergie de la RCA, une étude a été réalisée en Août 2016 avec pour principal objectif de contribuer à faire progresser la politique énergétique en RCA et sa mise en œuvre pour l'amélioration durable de l'accès à l'énergie.

L'agence fait face à des insuffisances institutionnelles et financières.

Au plan institutionnel, on note d'abord le manque cruel de schéma directeur de développement de l'électrification rurale, permettant d'atteindre les objectifs fixés, à savoir l'augmentation du taux d'accès à l'électricité de 4 à 20% d'ici 2025, et la sécurisation de l'approvisionnement en énergie. Ensuite, le gouvernement ne dispose pas encore de textes d'application du Code de l'Electricité rendant difficile la mise en œuvre d'une politique de promotion du partenariat public – privé (PPP). La question de tarification est cruciale, l'Agence tout comme l'ENERCA ne dispose pas de structure tarifaire applicable en milieu rural.

Au plan financier, elle ne dispose d'aucun fonds propre pour le financement des initiatives de promotion de l'électrification rurale.

2.3.5.3. Hydrocarbures

Le sous-secteur pétrolier se subdivise en deux à savoir : le sous-secteur pétrolier amont et le sous-secteur pétrolier aval.

En ce qui concerne le sous-secteur pétrolier amont, il est marqué par les activités de l'exploration pétrolière en RCA développées au paragraphe 2.1.2 du présent rapport.

Le sous-secteur pétrolier aval est libéralisé en septembre 1998 suite à la promulgation de Loi n° 098.012 du 28 septembre 1998, portant libéralisation et réglementation du sous-secteur pétrolier aval en République Centrafricaine. Une dérogation portant sur une exclusivité d'exercice de 5 ans avait été accordée aux marketeurs agréés pour la fonction de distribution et de commercialisation des produits pétroliers. La période d'exclusivité arrivant à son terme à fin décembre 2006, le Gouvernement a promulgué trois (3) Lois :

Par les Lois n° 07.005 et n° 07.006 du 24 avril 2007, le Gouvernement a réorganisé le sous-secteur pétrolier aval en République centrafricaine et a créé l'Agence de Stabilisation et de Régulation des Prix des Produits Pétroliers (ASRP).

Par la Loi n° 07.007 du 24 avril 2007, la Société Centrafricaine de Stockage des Produits Pétroliers (SOCASP) a été créée. Cette société a pour mission de contrôler les entrées et les sorties des produits afin de mieux déterminer la provenance du vendu régulièrement et définir l'assiette fiscale.

Du fait de ces Lois, le sous-secteur est désormais totalement ouvert à la concurrence. La RCA importe la totalité des produits pétroliers destinés à sa consommation qui avoisine les 100.000 m³/an. Elle ne dispose cependant que d'une capacité de stockage de 51.500 m³ dont 48.000 m³ au dépôt de KOLONGO et 3.500 m³ au dépôt de SALO.

Les marchés d'importation et de distribution, entièrement privatisés sont animés par les sociétés suivantes :

- ⇒ La société Centrafricaine de Stockage des Produits Pétroliers (SOCASP), basée au port pétrolier de Kolongo qui est chargée de l'exclusivité de la réception, du stockage et de la manutention de tous les produits pétroliers
- ⇒ les marketeurs (Total-Centrafrique, Tradex-Centrafrique et SARP OIL), des sociétés privées de droit commun centrafricain quant à elles, sont chargées de la distribution et de la commercialisation des hydrocarbures.
- ⇒ trois (3) autres sociétés ont récemment obtenu leur agrément pour exercer dans le sous-secteur et seront véritablement opérationnel dans les mois à venir, il s'agit de Rowell-oil, Etablissement Litoko et BOCOM.

(i) Misions de la SOCASP

La RCA importe la totalité des produits pétroliers destinés à sa consommation. L'importation globale des produits pétroliers et gaziers destinés pour la consommation a atteint 77,25 Mtep à fin novembre 2016. Pour 2016, le volume des produits pétroliers et gaziers livrés effectivement à la consommation est de 76,37 Mtep pour une moyenne de 8,49 tep/an. La consommation des produits pétroliers a atteint 76,32 Mtep en 2016, soit environ 15 kg par habitant. Le pays importe en moyenne 5,22 tonnes/an de produits gaziers, cette importation a atteint 47 tonnes en 2016, soit environ 9,2 g par habitant confirmant que le gaz ne figure pratiquement pas parmi les sources d'énergie utilisées par les populations centrafricaines.

SOCASP dispose d'une capacité de stockage de 49.482 m³ repartit comme suit :

- | | |
|--------------------|-----------------------|
| - Dépôt de Kolongo | 45 582 m ³ |
| - Dépôt de Salo | 3 500 m ³ |

- Dépôt hydrant de Bangui Mpoko 400 m³

Les produits pétroliers et gaziers destinés importés sont destinés à la consommation (Cf. § 2.2.2.3.). Ces produits sont destinés à la distribution par les trois principaux marketeurs.

(ii) Mission de l'ARSP

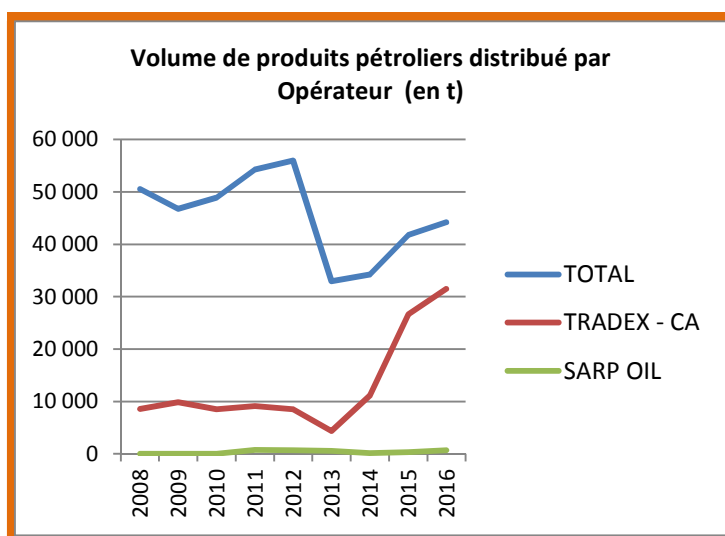
ARSEC assure sa fonction de régulation et de détermination de la structure et la composition des tarifs appliqués par les entreprises titulaires de licence ou de concession dans le cadre du Décret n° 16.288 du 08 juillet 2016, fixant la méthodologie de détermination des prix des produits pétroliers en RCA. Les dispositions de ce Décret ayant prévu la structuration de la tarification des prix des produits pétroliers en provenance des différentes villes de départ notamment Kinshasa (RD Congo), Douala et Limbe (Cameroun), N'Djamena (Tchad), l'Agence, sur cette base élabore mensuellement les tarifs officiels à la pompe pour chaque produit pétrolier.

La base dévaluation des produits pétroliers importés en République Centrafricaine est la moyenne mensuelle des Platt's sur le mois d'acquisition des produits base FOB MED Italie ou CIF Northwest Europe, ajustée des frais d'approche. Les prix FOB MED ou CIF Northwest Europe, correspondent aux prix Platt's exprimés en \$ US par tonne métrique. Dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de déchargement des produits pétroliers au dépôt, l'importateur (marketeur) est tenu de transmettre à la Douane, et à l'ASRP une copie des différents documents administratifs, juridiques, douaniers et techniques des produits (contrats d'acquisition, d'affrètement, d'assurance et de passage, certificats d'origine et de qualité, bordereau de livraison, justificatifs de passage,...). Ces documents sont transmis au Comité de la Structure des Prix des Produits Pétroliers créé par l'Arrêté n° 016 du 21 mars 2008 portant création du Comité de la Structure des Prix des Produits Pétroliers. Ce Comité prépare et soumet à la signature du Ministre en charge de l'Energie, la structure des prix des produits pétroliers tous les mois. La structure des prix des produits pétroliers est administrée par l'ARSP qui assure la Présidence et le Secrétariat dudit Comité.

(iii) Distribution des produits pétroliers

Les marketeurs (Total-Centrafrique, Tradex-Centrafrique et SARP OIL), des sociétés privées de droit commun centrafricain quant à elles, sont chargées de la distribution et de la commercialisation des hydrocarbures. D'après les données statistiques récentes, la part du marché pétrolier en République Centrafricaine est détenue à 83% par TOTAL-CA, 15% par TRADEX-CA et 2% par SARPD OIL. Pour 2016, Figure 11, le volume des produits pétroliers et gaziers distribué par chacun des marketeurs est respectivement de 44 215 t pour TOTAL, 31 465 T pour TRADEX et 690 t pour SARP OIL.

Figure 11 : Volume de produits pétroliers distribués par Opérateur



Source : SOCASP, 2016

La distribution de carburant est très insuffisante et mal répartie sur le territoire national. Le pays compte 40 stations-services dont 27 ne sont pas fonctionnelles. Le Tableau 6 fournit la répartition par marketeurs des stations encore fonctionnelles.

Tableau 6 : Répartition des stations-service par marketeurs

Marketeurs	Nbre de stations à Bangui	Nbre de stations en province	Total
TOTAL CA	6	1	7
TRADEX CA	3	0	3
SARDP OIL	1	2	3
TOTAL	10	3	13

Source : ASRP, 2017

2.3.5.4. Energies nouvelles et renouvelables

Le Gouvernement centrafricain a adopté en 2004, un Cadre National de Politique Energétique, qui valorise les énergies nouvelles et renouvelables, en vue de réduire la pauvreté pour la période 2005-2015. Ce cadre de conseil technique, de suivi, de mobilisation des ressources locales, nationales et/ou extérieures en faveur des initiatives énergétiques et rurales est élaboré par le Ministère en charge de l'Energie avec l'appui du PNUD.

Biomasse : Le Gouvernement centrafricain vient de s'engager dans le processus de la mise en valeur des biocarburants en adoptant la Loi 08.018 du 06 juin 2008, portant réglementation de cette filière. L'utilisation des matières premières consommables est réglementée afin de préserver le principe de l'autosuffisance alimentaire. Cette Loi crée également l'Agence de Promotion des Biocarburants (APB).

Energie solaire : Quelques applications ont été relevées dans le mode de transformation le plus adapté des cellules photovoltaïques pour la production directe de l'électricité pour des faibles puissances (quelques kW) à des fins domestiques et autres (pompage d'eau en milieu rural, hôpitaux, centres de santé, réfrigération, éclairage des écoles, radio et télévision scolaire, transmission). Aucun développement industriel n'a été réalisé à l'exception de l'expérience de Damara il y a plusieurs années.

Energies éolienne et géothermique : Dans ces deux domaines, aucune action n'a été menée.

En somme, le sous-secteur des énergies nouvelles et renouvelables est grandement en retard et les contraintes qui minent son développement sont nombreuses. Il s'agit essentiellement de l'absence d'une politique clairement définie de promotion et de valorisation des ressources humaines nécessaires.

2.3.5.5. Energie nucléaire

La RCA n'a jamais engagé un débat sur le nucléaire. Or avec l'énergie nucléaire, on parle de l'uranium dont la caractéristique essentielle est qu'une petite quantité sert très longtemps à produire de l'électricité. Globalement, les questions traditionnelles concernant le nucléaire sont la prolifération, la sûreté et la sécurité, les déchets et le coût.

2.3.5.6. Maîtrise et économie d'énergie

Le Gouvernement centrafricain à travers l'équipe PRISME, de concert avec la société française d'ingénierie (BECEOM), a réalisé en 1997 une étude de faisabilité par des diagnostics enquêtes sur plus de 130 bâtiments dans les secteurs résidentiels, industriels et tertiaires avec l'appui financier de la Caisse Française de Développement (CFD).

Les économies potentielles, en temps de retour inférieur à deux ans, sont de l'ordre de 2905 MWh dans le secteur public équivalent à 194 millions FCFA et de 1235 MWh dans le secteur résidentiel (205 Millions FCFA). La poursuite de cette politique permettra de réduire sensiblement la consommation entraînant ainsi la baisse de la facture d'énergie.

2.3.6. Situation des projets et programmes du sous-secteur de l'électricité

Dans le cadre de sa stratégie de développement du sous-secteur de l'électricité et en réponse aux différentes crises que le pays vient de traverser, le gouvernement a mis en œuvre un certain nombre de programmes et projets en vue de garantir la continuité du service public de l'électricité et d'améliorer les conditions de vie des populations. Le Tableau de l'Annexe 5 présente la situation de manière non exhaustive des projets en cours de mise en œuvre par les principaux acteurs du sous-secteur.

2.4. LES ELEMENTS DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE NATIONALE

2.4.1. Les grandes orientations nationales en matière de développement socioéconomique

2.4.1.1. Réformes économiques

Le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs programmes de réformes économiques dont les réformes des finances publiques. Ces réformes, ont tous pour but de contribuer à l'accélération de l'augmentation du taux de croissance. La mise en œuvre de ces programmes s'est toujours reposé sur :

- le dialogue permanent avec tous les acteurs impliqués dans le développement socioéconomique du pays (partenaires au développement, opérateurs privés, société civiles) ;
- la restauration de la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits ;
- la promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ;
- la relance de la diversification de l'économie ;
- le développement du capital humain.

2.4.1.2. Les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Le Gouvernement centrafricain a élaboré le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui, à l'issue de la table ronde de Bruxelles du 26 octobre 2007, a obtenu l'adhésion des partenaires au développement qui ont annoncé leurs intentions de le financer. Il a constitué un cadre unique de dialogue et de référence pour toutes les questions relatives aux politiques nationales de développement de la RCA.

Les objectifs majeurs à long terme du DSRP étaient de doubler le revenu par habitant à l'horizon 2015 grâce à une croissance forte, durable, équilibrée et équitable ; faciliter l'accès aux services sociaux de base pour renforcer le capital humain ; instaurer l'égalité entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire notamment d'ici à 2015 et éliminer les exclusions. Pour y parvenir, les stratégies sectorielles sur des priorités qui couvrent quatre piliers : (i) Restaurer la sécurité, consolider la paix et prévenir les conflits ; (ii) Promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit ; (iii) Rebâtir et diversifier l'économie ; et, (iv) Développer le capital humain.

Le secteur de l'énergie, élément du Pilier 3, constituant la force motrice de l'économie, le Gouvernement en avait l'une de ses priorités dans la lutte contre la pauvreté. Mais, les ressources mobilisées au cours de la Table Ronde de Bruxelles le 26 octobre 2007 n'ont pas profité au développement du pays mais sont allés vers l'assistance humanitaire suite aux premières rébellions apparues dans le Nord du pays en 2008

Encadré 3 : Résultats des différents programmes

La mise en œuvre des DSRP 1 et 2, du PURD ainsi que les situations conflictuelle et post-conflictuelle ajoutés aux mauvais résultats économiques enregistrés année après année, n'ont pas permis à l'Etat centrafricain de consacrer assez de ressources dans le développement de l'électricité au profit des populations urbaine et rurale. Et, avec les effets des dernières crises, la situation du sous-secteur de l'électricité et de l'accès des populations et particulièrement la population rural qui était si difficile avant, est devenue très grave.

Le DSRP1 arrivant à échéance en décembre 2010, le Gouvernement s'est engagé dans l'élaboration et l'adoption du DSRP de Seconde Génération (DSRP2) sur la période 2011 – 2015. Ce document contenait les éléments essentiels d'une ambition du Gouvernement de jeter les bases d'une croissance forte et durable, prenant en compte la participation effective de la population, surtout rurale, aux activités génératrices de revenus et à l'amélioration de l'environnement sanitaire. Il se décline en trois axes

stratégiques interdépendants : (i) Consolidation de la paix, Gouvernance et Etat de droit ; (ii) Relance économique et intégration régionale ; et, (iii) Développement du capital humain et accès services sociaux essentiels. Basée sur l'ensemble des secteurs et zones à forte potentialité humaine, la croissance sera plus durable en visant une plus grande cohésion sociale par la réduction progressive des inégalités, notamment entre le monde rural et les villes.

Alors que les autorités nationales se préparaient à organiser la levée des fonds annoncés par les partenaires lors de la Table-Ronde de Bruxelles le 26 juin 2011, la rébellion de décembre 2012 aux conséquences plus dévastatrices, est venu surprendre tous les acteurs de développement (gouvernement, communauté internationale, société civile) et obliger à nouveau les fonds mobilisés soient plutôt vers l'assistance que vers le développement.

2.4.1.3. Le Programme d'Urgence et de Relèvement Durable

En réponse à la crise politico-militaire déclarée en Décembre 2012 et qui s'est renforcée en mars 2013, le Gouvernement a élaboré le Programme d'Urgence pour le Relèvement Durable de la RCA sur la période 2014 – 2016 qui a été présenté à la communauté des partenaires et s'articule autour de quatre orientations stratégiques, (i) Restauration de la sécurité, de la paix et renforcement de la gouvernance et de l'Etat de droit ; (ii) Renforcement de la protection civile, rétablissement et réorganisation de l'Administration sur toute l'étendue du territoire ; (iii) Relance des activités des secteurs sociaux essentiels ; et, (iv) Poursuite des réformes économiques et promotion d'une croissance soutenue.

Ce Programme préconise une **Stratégie de Relèvement Durable** qui met en œuvre un processus multidimensionnel permettant de couvrir les secteurs de la sécurité, du respect des droits humains, de l'environnement et les dimensions sociales, des activités génératrices de revenu et de la gouvernance financière. Guidée par des objectifs de développement, cette stratégie vise d'une part, à générer un processus de sortie de crise que le Gouvernement a impulsé à travers **le renforcement des capacités de résiliences des populations**, et d'autre part, à associer les actions d'assistance humanitaire et de relèvement précoce pour renforcer l'objectif général de lutte contre la pauvreté en restaurant la capacité des institutions nationales et des communautés de base et aussi de reconstruire et d'éviter une rechute dans la crise. Le Gouvernement a fait de la stratégie définie dans ce Programme, un instrument capable pendant la transition et au-delà, de **renforcer l'effectivité du lien humanitaire-développement**.

2.4.1.4. Plan National de relèvement et consolidation de la paix

Lors de la Session Spéciale pour la RCA organisée en marge de la 70^{ème} Assemblée Générale des Nations-Unies (September 2015), la Communauté des Bailleurs de Fonds s'était engagée pour accompagner le Gouvernement centrafricain à une concertation internationale pour une large mobilisation de ressource en faveur de la reconstruction. L'élection d'un nouveau président de la République et la tenue des élections législatives, après presque trois années de transition politique, ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel et à la stabilité soutenu par la communauté internationale.

L'espoir retrouvé a permis au gouvernement d'élaborer un Plan National de relèvement et consolidation de la paix (RCPCA) pour la période 2017 – 2021. Il a été présenté et discuté à la

conférence internationale des bailleurs de fonds, qui s'est tenu à Bruxelles le 17 novembre 2016. Les priorités de ce Plan s'articulent autour de trois Piliers, (i) Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation ; (ii) Renouveler le contrat social entre l'État et la population ; et, (iii) Assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Les besoins de reconstruction des infrastructures énergétiques s'inscrivent dans le troisième pilier.

Le RCPCA n'est qu'à ses débuts, la mobilisation des ressources annoncées à la table-ronde demeure la grande priorité.

2.4.2. Dialogue international

Le gouvernement a toujours fait du dialogue international un des piliers fondamentaux de sa politique d'intégration internationale. A ce titre, il s'est impliqué et s'est engagé dans de nombreux traités et documents communautaires comme de puissants instruments de dialogue et de mobilisation de ressources sur lesquels les différentes stratégies nationales en matière de développement socioéconomique et particulièrement d'amélioration de la condition de vie des populations sont alignées.

2.4.2.1. Programme Economique et Régional

Dans le cadre du dialogue au sein de la CEMAC, la RCA a adopté le Programme Economique et Régional (PER) qui représente avant tout une nouvelle vision du développement de la région et dont la Matrice des projets intégrateurs du PER Volet Centrafrique est jointe en Annexe 2. Cette nouvelle vision qui est partagée par tous les acteurs (citoyens de la CEMAC, institutions communautaires, partenaires au développement, investisseurs internationaux) permet de renforcer leur adhésion, de mobiliser les énergies dans la bonne direction et de garantir une bonne mise en œuvre des programmes de développement des pays membres.

La stratégie du PER face aux priorités de la RCA s'articule autour de cinq axes stratégiques, (i) vision partagée, (ii) gouvernance et environnement des affaires, (iii) intégration physique et aménagement du territoire, (iv) capital humain et, (v) marché commun et accès aux marchés d'exportation.

Le développement des infrastructures énergétiques fait l'axe stratégique 3 : intégration physique et aménagement du territoire en son Objectif Stratégique 7 : bâtir un espace CEMAC intégré qui vise à faire passer la CEMAC d'un espace communautaire relativement cloisonné à un espace communautaire intégré. Pour ce faire, quatre programmes sont en train d'être mis en place. Le premier est qui porte sur le développement de l'énergie électrique. C'est le programme régional d'interconnexions électriques qui vise d'une part à interconnecter les six Etats membres de la CEMAC entre eux afin d'optimiser la répartition de la production d'électricité et de garantir une offre suffisante dans chaque Etat, d'autre part à connecter la CEMAC avec le Nigéria afin d'y écouler les excédents de production de la zone. Pour cela, quatre lignes d'interconnexion seront mis en place : La ligne d'interconnexion Brazzaville (Congo) - Calabar (Nigéria) déjà prévue dans la cadre du PEAC. Elle permettra de relier quatre pays de la CEMAC (Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, Cameroun), ainsi que le vaste marché nigérian, fortement demandeur avec un déficit énergétique de l'ordre de 4 000 MW. Ce vaste marché nigérian justifie une deuxième couverture par le Nord à travers une interconnexion Cameroun-Nigéria, qui renforcera la

rentabilité des deux autres interconnexions à rajouter au sein de la CEMAC : les lignes Cameroun-Tchad et Cameroun-RCA.

Le huitième Objectif Stratégique, protéger l’environnement de la CEMAC, aménager et valoriser les espaces forestiers agricoles comporte plusieurs programmes dont un devant favoriser la consommation de l’électricité, le programme de développement des pôles de compétitivité régionaux. Il devra permettre de structurer l’aménagement du territoire autour de bassins économiques, bénéficiant dans leur secteur de prédilection d’une véritable dynamique d’innovation et d’investissements. Six pôles de compétitivité régionaux ont été identifiés : deux (2) pôles dans l’énergie : un pôle de raffinage de produits pétroliers auquel est adossé un pôle de conditionnement de gaz domestique et industriel GPL et un pôle GNL ; deux (2) pôles dans les mines et la métallurgie : un pôle Aluminium et un pôle sidérurgique de Ferro-alliages ; un (1) pôle agropastoral des savanes ; et, un (1) pôle de pêche et d’aquaculture.

2.4.2.2. Le Groupe du g7+ et New Deal

La RCA participe au Dialogue international sur la construction de la paix et le renforcement de l’Etat. Elle a souscrit à la Déclaration de Paris en 2006 et est ainsi partie prenante au dialogue avec l’ensemble de la Communauté Internationale sur les Etats Fragiles, dans le Groupe du g7+.

C’est à ce titre que dans le cadre du processus de la mise en œuvre du New Deal, le gouvernement a procédé à une évaluation de la fragilité de la RCA. Le spectre de la fragilité de la RCA, Tableau 6, en quantifiant de 1 à 5 les différentes phases de progrès, tout objectif dont la note moyenne est égale au rang d’une phase, prend la valeur de celle-ci. Ainsi, ce Tableau révèle que la crise est encore profonde malgré les efforts au plan politique. Cette évaluation sommaire de la fragilité montre que la RCA est encore profondément ancrée dans la crise. En dehors de l’Objectif 1, Légitimité politique qui sort de la crise pour se situer dans la reconstruction, tous les autres Objectifs demeurent dans la crise. L’indice de la fragilité de l’Objectif 2, Sécurité, prouve que la situation de ce secteur est alarmante et conditionne tout le reste. De même les indices des Objectifs 3, 4 et 5 montrent que le pays s’enfonce dans l’extrême pauvreté qui est la principale cause des crises récurrentes avec une population qui doute fortement de la fonction judiciaire.

Tableau 6 : Spectre de la fragilité de la RCA

SPECTRE DE LA FRAGILITE DE LA RCA					
Objectifs	Phase 1 : Crise	Transition			Phase 5 : Résilience
		Phase 2 : Reconstruction	Phase 3 : Stabilisation	Phase 4 : Transformation	
1. Légitimité Politique		2,22			
2. Sécurité	1,44				
3. Justice	1,67				
4. Fondements	1,54				
5. Revenus et Services	1,50				

Source : Ministère de l’économie, du plan et de la coopération internationale

2.4.2.3. Objectif du développement durable

La RCA s'était engagée comme tous les Etats du monde, dans la mise en œuvre des OMDs 2015. Au moment où les engagements pris par tous les pays du monde arrivaient à leur terme, le gouvernement, avec l'appui du PNUD, a procédé à l'élaboration du Rapport National de suivi des OMD de l'Année 2015 à titre d'évaluation. Ce Rapport National expose de manière détaillée, les différentes conditions de vie qui ont caractérisé la RCA depuis ces quatre dernières années ; il éclaire sans complaisance, les défis que le pays n'a pas pu relever et prend en compte les nouveaux enjeux tout en soulignant l'ampleur des efforts à déployer afin d'engager les Objectifs de Développement Durable (ODD) sur une base solide.

C'est dans ce contexte qu'en en marge de la 70^{ème} Session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, la RCA s'est engagée pour les Objectifs de Développement Durable (ODD) post 2015 qui met un accent en son **Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable**, sur la nécessité de décentraliser les services de l'électricité pour les rapprocher du monde rural ainsi qu' et à l'initiative « Energie durable pour tous » (SE4All). Par ailleurs, elle a aussi souscrit aux six Piliers de la position commune africaine dont le **Pilier 1 : Transformation économique structurelle et croissance inclusive**, attire l'attention sur l'obligation d'inclure les régions et les communes dans tout programme de développement socioéconomique.

2.4.2.4. Cadre stratégique intérimaire 2016-2017 du Système des Nations Unies en RCA

En l'absence d'un succédant au DSRP 2, l'équipe-pays (UNCT) de la RCA a décidé d'élaborer un deuxième Cadre stratégique intérimaire (CSI) pour ses interventions de la période 2016-2017. Face aux enjeux de la situation post conflictuelle du pays, le Gouvernement de transition avait demandé à l'UNCT de reporter le prochain cycle de l'UNDAF à la période 2018-2022, le temps nécessaire à l'installation des nouvelles institutions issues des dernières élections démocratiques. Ce document constitue la réponse des Nations-Unies aux défis prioritaires et tient lieu de plan Cadre des Nations-Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF). Le CSI 2016-2017 s'articule autour des trois axes stratégiques : (i) consolidation de la paix et gouvernance ; (ii) bien-être social et développement du capital humain ; (iii) transformation économique et gestion durable de l'environnement.

Le Projet de Promotion de Mini-Réseaux Micro Hydroélectricité en RCA en cours de préparation par le PNUD à travers la présente mission s'inscrit dans le 3^{ème} Axe Stratégique : Transformation économique et gestion durable de l'environnement destiné à concourir à la réalisation des priorités nationales de la RCA en matière de promotion de l'investissement privé, de développement des secteurs porteurs de croissance et de réformes des structures de l'économie. Cet axe prend aussi en compte la gestion durable de l'environnement, s'alignant ainsi sur les ODD auxquels a souscrit la RCA.

Tableau 7 : Effet attendu du 3^{ème} Résultat Stratégique du CSI 2016 – 2017

Résultat stratégique	3. La RCA acquiert les capacités suffisantes pour promouvoir le droit au développement, et amorce la transformation structurelle de son économie dans une perspective de développement durable et d'adaptation aux changements climatiques.
<i>Effet</i>	3.1. Les institutions étatiques disposent de capacités suffisantes, prennent en compte l'environnement et les changements climatiques dans les politiques publiques et mettent en œuvre de concert avec les OSC et le secteur privé, des modes de gestion durable des ressources agricoles et naturelles (minières, forestières et « écosystémiques »).
<i>Effet</i>	3.2. Une vision nationale de développement à long terme orientée vers les ODD et la transformation de l'économie, est construite et déclinée en programmes à moyen terme axés sur une croissance verte et inclusive et des réformes structurelles incitatives pour l'investissement privé.

Source : Pnud, 2016

2.4.2.5. Le Protocole de Kyoto

Le Protocole de Kyoto a été adopté en 1994 et son instrument de ratification a été promulgué le 1^{er} janvier 2008 et ouvrent, au pays, la voie à l'adhésion au réseau du MDP afin de lui permettre de bénéficier des revenus de la vente des URCE collectées à partir de l'exploitation de l'hydroélectricité et des biocarburants.

2.4.2.6. Adhésion à l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables

L'adoption le 26 janvier 2009 des statuts portant création de l'Agence Internationale pour les Energies Renouvelables (IRENA).

2.4.2.7. Accord de la 21^{ème} Session de la Conférence des Parties de Paris (COP 21)

La Conférence des Parties a adopté le 12 décembre 2015, l'Accord de Paris sur les changements Climatiques en vertu de la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques. Certaines dispositions de cet Accord motivent la mise en place du présent projet et prédispose à son financement. Notamment l'Accord prévoit que :

- Le Fonds vert pour le climat accélère la fourniture de l'appui destiné aux pays les moins avancés et aux autres pays en développement parties pour la formulation des plans nationaux d'adaptation, conformément aux décisions 1/CP.16 et 5/CP.17, ainsi que la mise en œuvre ultérieure des politiques, projets et programmes qu'ils auront définis.
- Dans la mise en œuvre de l'Accord, les ressources financières fournies aux pays en développement devraient renforcer l'application de leurs politiques, stratégies, règlements, plans d'action et mesures de lutte contre les changements climatiques tant en matière d'atténuation que d'adaptation de façon à contribuer à la réalisation de l'objet de l'Accord tel que défini à l'Article 2.

- Le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, entités chargées d'assurer le fonctionnement du Mécanisme financier, ainsi que le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques, administrés par le Fonds pour l'environnement mondial, concourent à l'application de l'Accord.
- Les institutions qui concourent à l'application de l'Accord améliorent la coordination et la fourniture de ressources à l'appui des stratégies impulsées par les pays grâce à des procédures simplifiées et efficaces de demande et d'approbation et à un appui continu à la planification préalable à l'intention des pays en développement parties, notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, selon qu'il convient.

2.4.2.8. Le Partenariat Technique du sous-secteur

(i) Partenariat au développement actif

Le Gouvernement a mis en œuvre plusieurs conventions de partenariats dans le sous-secteur avec plusieurs institutions et organismes partenaires traditionnels ou émergents :

- **Commission de l'Union Européenne avec le Cofinancement de la « Facilité Energie UE/ACP » :**
 - Réalisation de 10 000 branchements électriques et la mise en place du SIE (Système d'Information Energétique).
- **Commission de l'Union Européenne pour le Cofinancement de la « Facilité Energie CEMAC » :**
 - Réalisation de 10 000 branchements.
- **Banque Mondiale :**
 - Financement du projet d'urgence en réponse à la crise énergétique (PURCE) et la préparation de la Table Ronde des Bailleurs prévue pour novembre 2016.
- **Banque Africaine de Développement (BAD) :**
 - Financement de l'étude d'interconnexion des pays membres de la CEEAC et de l'étude des Projets Pilotes d'Electrification Transfrontalière, pour la réalisation et la réhabilitation des ouvrages hydroélectriques et des centrales thermiques.
- **Commission de la CEMAC :**
 - Cofinancement du projet d'électrification périurbaine intensive.
- **Agence Française de Développement (AFD) :**
 - Financement du projet de sécurisation des installations de production et du transport d'électricité.
- **Gouvernement Chinois :**
 - Financement de l'actualisation du DAO (Dossier Appel d'Offres) pour Boali 3 et de l'élaboration du DAO pour l'augmentation des capacités de transport.

- **Gouvernement Koweïtien :**
 - Financement de l'actualisation de l'APD de l'extension de Boali 2 et des études de rénovation de Boali 1.

(ii) Etat de mise en œuvre des Projets Régionaux

A. Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC)

Le 30 octobre 2007, à Brazzaville, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEEAC, conscient de l'importance des besoins financiers pour développer le secteur énergétique et la nécessité d'une mobilisation conséquente des ressources nécessaires, se sont engagés à intégrer l'énergie comme un secteur de concentration et d'en traduire l'exécution dans les programmes régionaux et nationaux de développement et de lutte contre la pauvreté, l'exode rural, la déforestation et le réchauffement climatique. Ils avaient lancé un appel à la communauté financière internationale pour soutenir cette initiative par des contributions conséquentes. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement avaient manifesté leur volonté ainsi affiché, en décidant de promouvoir, de financer ou de faire financer avec des fonds publics et privés la réalisation des études, des travaux de réhabilitation et de construction des infrastructures du programme pilote d'électrification transfrontalière (PPET) et des projets intégrateurs prioritaires (PIP) du Pool Energétique de l'Afrique Centrale (PEAC).

C'est ainsi qu'ils ont adopté, le 27 Janvier 2004, à Brazzaville, un Accord-Cadre Intergouvernemental, créant le PEAC chargé d'élaborer un code régional destiné à régir le marché de l'électricité dans l'espace CEEAC, fondé sur les principes de compétence, de coopération et d'avantages mutuels dans les investissements et les échanges d'énergie électrique. Le PEAC est l'organisme spécialisé de la CEEAC, chargé de la mise en œuvre de la politique énergétique, du suivi des études et de la construction des infrastructures communautaires et de l'organisation des échanges de l'énergie électrique des services connexes dans l'espace de la CEEAC. Faute de moyens financiers conséquents et de volonté politique réelle des Etats membres de la CEEAC, le PEAC peine à évoluer pour atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

B. Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC)

A la demande des Ministres de l'Energie de la Communauté réunis en Atelier à Brazzaville en juillet 2005, la CEMAC s'est dotée d'un Plan d'Action Energie visant en premier les zones rurales et périurbaines et permettant de dégager une impulsion communautaire dans le secteur de l'énergie face aux objectifs de développement et de réduction de la pauvreté à l'horizon 2015. 11 Actions étaient retenues :

1. Planification énergétique orientée vers les besoins ruraux et périurbains
2. Développement coordonné de l'hydroélectricité
3. Valorisation des résidus de la biomasse des unités agro-industrielles
4. Projets de services énergétiques ruraux (zones de promotion)
5. Projet d'électrification périurbaine intensive
6. Promotion de l'énergie solaire photovoltaïque
7. Optimisation du marché des combustibles domestiques
8. Appui au développement concerté des hydrocarbures
9. Elaboration d'une Charte de l'Energie en zone CEMAC

10. Création d'un observatoire de l'accès à l'énergie CEMAC

11. Transfert de technologies et valeur ajoutée nationale

À cet effet, la CEMAC avait mis en œuvre, en rapport avec les actions n° 1 et 5, un programme d'électrification périurbain intensive, cofinancé par la Commission Européenne. Ce programme visait globalement le renforcement de l'intégration régionale des politiques énergétiques pour la lutte contre la pauvreté dans l'espace CEMAC. De manière spécifique, il visait à améliorer l'accès à l'électricité dans les zones périurbaines et une planification de l'électrification.

La situation conflictuelle et post conflictuelle du pays marquée par l'instabilité politique et institutionnelle récurrente, n'a pas permis au gouvernement de mettre en œuvre ce plan d'actions.

(iii) Union Africaine (UA)

La Politique Énergétique Nationale de la RCA est alignée sur la vision de l'Union Africaine déclinée par la Commission Africaine de l'Énergie (AFREC) et le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD).

En effet, depuis le 11 juillet 2001, l'Union Africaine s'est dotée d'une Commission Africaine de l'Énergie (AFREC). Agissant pour le compte des États membres et des communautés économiques régionales, l'AFREC est chargée de :

- recommander et encourager le développement des ressources humaines, en particulier grâce à la formation ;
- mobiliser des ressources financières afin de fournir l'assistance nécessaire ;
- développer les échanges et transits commerciaux de biens et services énergétiques, en particulier par l'identification et la levée des obstacles ;
- recommander l'utilisation de normes et procédures communes ;
- mettre en place les mécanismes nécessaires pour l'exploitation et l'utilisation des ressources énergétiques dans un souci de complémentarité ;
- harmoniser et rationaliser les programmes d'exploitation et d'utilisation de l'énergie ;
- promouvoir l'identification, l'adoption et l'application des mesures efficaces de prévention de la pollution de l'environnement ainsi que la maîtrise des systèmes et mécanismes de fixation des prix et de tarification de l'énergie ;
- rechercher la création de la valeur ajoutée sur les ressources énergétiques ;
- aider au développement, à l'exploitation et à l'utilisation des ressources d'énergies nouvelles et renouvelables.

Mais, cette institution n'a pas eu d'action et d'effet réels sur le secteur de l'énergie de la République Centrafricaine. Il en est de même pour le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) qui avait, entre autres objectifs, de donner l'impulsion nécessaire au secteur des infrastructures, dont l'un des domaines prioritaires est le secteur énergétique.

III – CONCLUSION PARTIELLE

Au seuil de cette revue documentaire et de cet état des lieux, il apparaît utile de faire un aperçu sur le secteur de l'énergie dans son ensemble et du sous-secteur de l'électricité en particulier.

Les contraintes qui minent le cadre institutionnel et par conséquent à l'origine de la mauvaise gouvernance sont pour l'essentiel, l'insuffisance du cadre réglementaire du secteur de l'énergie, l'absence d'un système d'information et de planification énergétique, véritable outil de décision, la faible performance de l'ENERCA, l'inadaptation de la technologie utilisée actuellement, la faiblesse des capacités humaines et financières.

Le principal problème pour la RCA en terme énergétique est qu'elle n'est pas un pays producteur de pétrole. De ce fait, Les contraintes du sous-secteur des hydrocarbures sont nécessairement de recourir à des importations massives des hydrocarbures, la dépendance du pays par rapport aux hydrocarbures notamment pour produire l'énergie électrique, l'absence de stock stratégique de sécurité et les difficultés inhérentes au transport routier.

Malgré la libéralisation du secteur, l'ENERCA, opérateur historique conserve dans la pratique le monopole du sous-secteur. La faiblesse de ses performances techniques et financières ne favorise pas, l'accès à des financements pour la réalisation des projets de développement dont a besoin les populations dans les zones rurales. Cette insuffisance financière aggravée par les conflits a mis en ruine les quelques avancés en matière de développement de l'électricité dans les villes secondaires. Tous les ratios caractéristiques du sous-secteur sont en faveur de Bangui, ainsi, le taux d'accès est quasi nul dans tout le reste du pays.

Les contraintes du sous-secteur de l'électricité sont essentiellement le faible niveau de revenu de la population, le faible niveau d'investissement dans ce sous-secteur, l'enclavement intérieur et extérieur du pays, l'impossibilité d'approvisionnement en électricité en cas de catastrophe ou de crise, la configuration non sécurisante du réseau de transport et de distribution d'électricité et la fraude excessive sur l'électricité.

Le bilan en matière de production et de consommation des combustibles ligneux n'est pas du tout exhaustif. Les données rarement disponibles, ne concernent que péniblement Bangui et sa périphérie. Avec l'absence de l'énergie moderne sur tout le territoire, si l'on menait une étude sérieuse sur l'ensemble du territoire pour évaluer la production et la consommation du bois-énergie, l'on dépasserait largement de plusieurs facteurs le volume relevé pour 2015 ou 2016.

Le secteur souffre d'une grande faiblesse qui est celle de ne pas disposer d'outil et système d'information et planification devant servir d'instrument de développement et d'investissement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Liste des sites potentiels d'aménagements hydroélectriques identifiés en RCA

N°	Cours d'eau	Localité	Nom du site	H (m)	Q(m³/s)	P(MW)	Type amén.	GWH65%	Distance de Bangui (km)
1	Oubangui	Bangui	Palambo	10,00	376,00	30,08	Lac	171,30	60
2	Oubangui	Mobaye	Mobaye	5,20	245,19	10,20	Lac	58,08	617
3	Baidou	Bambari	Bac	5,00	14,00	0,56	Lac	3,19	388
4	Bangui Ketté	Mobaye	Ngoumbélé	ND	ND	ND	ND	ND	617
5	Fafa	Batangafo	ND	ND	ND	ND	ND	ND	386
6	Gbango	Gbango	PK40	6,00	0,10	0,005	Fil	0,03	40
7	Kadéi	Nola / Nakombo-Sangha	Gorges de Yaméné - Dimoli	50,00	450,00	180	Fil	1025,00	718
8	Kotto	Alindao	ND	ND	ND	ND	ND	ND	505
9	Kotto	Bria	Mangouloumba	2,50	20,00	0,40	Fil	2,28	598
10	Kotto	Kembé	Kembé	24,00	225,00	43,20	Fil	246,00	622
11	Kouma	Sibut	Bomandja	ND	ND	ND	ND	ND	185
12	Ngou	Boyangou	Lancrenon	120,00	33,00	32,00	Fil	182,21	510
13	Loamé	Boda	Gbassem	15,00	6,00	0,72	Fil	4,10	192
14	Lobaye	Baoro	Pont	6,00	1,50	0,07	Fil	0,40	400
15	Lobaye	M'baiki	Bongoumba	15,00	200,00	24,00	Lac	137,00	107
16	Lobaye	Mongoumba	Bac	ND	200,00	25,00	Lac	140,00	189
17	M'béko	M'baiki	M'beko	60,00	1,75	0,84	Fil	4,78	107
18	Mambéré	Carnot		10,00	ND	ND		ND	492
19	Mambéré	Baboua	Gbassem	ND	ND	ND	ND	ND	562
20	Mbali	Boali	Boali 1	52	21	8,75	Fil	49,82	100
21	Mbali	Boali	Boali 2	64	18	9,2	Fil	52,38	100
22	Mbali	Boali	Boali 3	29	50	9	Lac	51,25	100
23	Mbari	Bangassou	Pont	ND	ND	ND	ND	ND	735
24	Mbi	Ferme Colombe	Amont	75,00	20,00	12,00	Fil	68,33	110
25	Mbi	Amont Boali	Pont Mbi	102,00	36,00	29,38	Fil	167,30	100
26	Mbomou	Bangassou		ND	ND	ND	ND	ND	735
27	Mpoko	Damara	Bogangolo	20,00	45,00	7,20	Lac	41,00	95
28	Nana	Carnot		60,00	1,50	0,72	Fil	4,10	492
29	Nana	Kaga-Bandoro		18,00	13,40	1,93	Fil	10,99	342
30	Nana	Bouar	Dongué	ND	ND	ND	ND	ND	452
31	Ouham	Bozoum	Kayanga	ND	ND	ND	ND	ND	384
32	Owou	Gba	PK45	40,00	0,07	0,02	Fil	0,11	45
33	Pama	Dobizon	Dobizon	68,00	40,00	21,76	Fil	124,00	250
34	Soumbe	Bossangoa	Soumbe	ND	ND	ND	ND	ND	305
35	Toutoubou	Carnot / Berberati	Toutoubou	60,86	1,56	0,76	Fil	4,33	580
36	Lim	Bocaranga	Bac	15	ND	ND	Fil	ND	550

Source : service de la coordination des projets ENERCA

ANNEXE 2 : Matrice des projets intégrateurs du PER Volet Centrafrique

AXE 1	VISION PARTAGEE
Projet 3	Action de communication sur la vision 2025 du PER CEMAC de la Centrafrique
	Plaidoyer auprès des segments d'audiences pour la communication du PER. (Présidence, Gouvernement, Médiature, Groupes Parlementaires, Conseillers économiques et sociaux, Haut conseil de la communication, Société civile, milieu universitaire et les acteurs impliqués dans le processus de l'enseignement).
	Edition et publication en 5000 exemplaires de PER volet Centrafrique sur support physique et électronique. Conception des supports du PER (Volet Centrafrique) pour la sensibilisation des segments d'audience
Projet 4	Mobilisation des partenaires financiers pour le financement du PER
AXE 2	BONNE GOUVERNANCE ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES
Projet 13	Politique commune d'électricité
Projet 22	Renforcement des capacités humaines et matérielles de l'Institut National des Statistiques
	Appuis à l'Institut Centrafricain des Statistiques et d'Etudes Economiques et Sociales (ICASEES) Renforcement des capacités : formation du personnel pour une meilleure utilisation de l'outil ERETES à l'élaboration des comptes nationaux.
AXE 3	INTEGRATION PHYSIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Projet 28	Interconnexions à 220 kv
	Composante Bangui-Dimoli-Yaoundé et Bangui-ouesso
Projet 29	Construction de barrages et centrales électriques en Centrafrique
	Construction de barrage électrique de Dimoli (130 à 180 MW) Construction du barrage électrique de Kembé (50 MW) Extension de la Centrale de Bouali 2 et Bouali 3 (financement sur ABG) Construction du barrage de Lobaye (60 MW) Construction du barrage de Lancreno (financement étude sur ABG)
Projet 30	Electrification transfrontalière de moyenne tension
	RDC(Mobayi)- Centrafrique(Mobaye) Bangui (RCA) - Zongo (RDC)
Projet 31-39	Aménagement de Tronçons routiers régionaux
	Corridor Douala-Yaoundé-Bangui Garoua-Boulai (Frontière RCA-CAM)-Bouar (RCA) : en exécution sur financements BM, UE, BAD. Bouar-Baoro : Etudes sur financement BM. Baoro-Bangui : Recherche de financement pour la réhabilitation.
	Corridor Pointe-Noire-Bangui-NDjaména Ouesso-Enyellé (Frontière Congo-RCA) - Mongoumba-Mbaïki-Bangui (RCA) : Etude sur financement de la BAD. Bossembéle-Bossangoa-Békay-Bédaoyo (Front. RCA/TCHAD)-Mbaïkoro (Tchad), sur financement de la BAD.
	Corridor Tripoli-Windhoek Bitumage de la route Kinzou (Cameroun) – Gamboula – Berbérati – Yamando – Nola – Bayanga (site touristique) : Etude en cours sur financement du partenariat Union Européenne /Union Africaine. Yamando – Boda – Mbaïki – Mongoumba (Frontière RCA/Congo). Corridor Sibut-Bambouti (Frontière Sud Soudan) Sibut-Bambari-Bangassou-Obo-Bambouti (Frontière Sud Soudan). Corridor Bangui (RCA)- Am Da Fock (Frontières RCA-Sud Soudan) Sibut-Bambara-Yppi-Bria-Ouadda Djallé-Brio-Am da Fock (Frontière RCA-Sud Soudan) Corridor Bangui (RCA)-Zone de l'équateur (RDC) Construction d'un pont sur l'Oubangui entre Bangui (RCA)-Zongo (RDC) Construction d'un pont sur l'Oubangui entre Mobaye Banga (RCA) et Mobaye Mbongo (RDC).
Projet 41	Transport ferroviaire
	Liaison Bangui (RCA) – Berbérati – Mbaïki- Boda – Bertoua (Cameroun) Liaison Bangui (RCA) –Damara-Bogangolo-Bouca-Batangrafo-Markounda-Goré(Tchad). Liaison Bangui (RCA) –Damara-Sibut-Bambari-Bria-Ouadda-Ouadda Djallé-Birao-Am Da Fock-Nyala (Soudan). Liaison Bangui (RCA)-Bambari-Bangassou-Bambouti-Trans East African Port Mombassa.
Projet 42	Projets routiers en quête de financement tant pour les études que pour les travaux.
	Bouar – Baoro : Etudes terminées Boaro – Bangui : Recherche de financement pour la réhabilitation
Projet 45	Facilitation de transports et transits
	La construction de douze postes-frontière équipées de pese essieux et d'équipement informatique : Corridor Douala – Yaoundé - Bangui
Projet 49	Projet Central Africain Backbone (phase 2)
	Approbation du financement BM, et mise en place d'un cabinet d'étude pour l'élaboration du TDR de la phase 2
Projet 58	Bangui plateforme logistique régionale /zone Economique Spéciale.
	Création de zones économiques spéciales en RCA
AXE 4	CAPITAL HUMAIN
Projet 63	Plateforme de services et d'insertion (PFS) dans les grandes villes et localités.
	Appuis à la réhabilitation et équipement des Etablissements de formation des Ingénieurs et des techniciens

	supérieur de Mbaïki (ISDR), des Techniciens Agricoles (CTDR de Grimari) et des Techniciens d'Elevage (Ecole nationale d'Elevage de Bouar)
Projet 64	Réforme et généralisation du système LMD
	Réforme de l'Enseignement supérieur
	Etat des lieux de l'Enseignement supérieur en Centrafrique
	Renforcement institutionnel des Infrastructures existantes de l'Enseignement supérieur (salles de cours, laboratoires, bibliothèques, etc.)
	Mise en place ou renforcement des structures d'orientation et d'accompagnement des étudiants en Centrafrique.
	Elaboration de l'annuaire des Enseignants et Chercheurs en Centrafrique
	Formation des Enseignants en pédagogie universitaire
	Mise place d'un Comité national de veille « Assurance qualité » de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Centrafrique.
	Renforcement de capacité des Enseignants en Techno-pédagogie, en Ingénierie de la Formation, Enseignement à distance par les NTIC.
	Mobilité des Universitaires et échanges interuniversitaires
	Mise en place d'une structure et des mécanismes des missions d'enseignement, de recherche et des mobilités de recherche en RCA.
	Appuyer la RCA à créer des Revues spécialisées à comité international de lecteur.
	Participation aux jeux universitaires (universiades) communautaires.
	Généralisation du système LMD
	Elaboration de nouveaux textes juridique et réglementaire nationaux en tenant compte des exigences du système de Licence, Master et Doctorat (LMD) : modélisation, modalisation des domaines de formation, harmonisation des programmes, certification, semestrialisation des périodes et des cycles de formation, etc.
	Formation des enseignants sur les composantes de la réforme LMD : enseigner et évaluer autrement.
	Formation du personnel administratif des Etablissements d'Enseignement supérieur en Centrafrique sur les logiciels informatiques de gestion des services de scolarité.
Projet 65	Centre d'excellence régional dans la formation technique supérieure
	Appui pour la création du Centre Communautaire de Pédagogie Universitaire en Centrafrique
	Création d'un Laboratoire Communautaire de Langues (LCL) à Bangui (RCA).
Projet 67	Mise en place/Consolidation d'un réseau d'actrices économiques
	Appui au réseau centrafricain des femmes actrices économiques : renforcement des capacités et soutiens divers.
Projet 69	Lutte contre les grandes endémies
	Renforcer les actions gouvernementales en matière d'Information, d'Education et de Communication(IEC) sanitaire.
	Appuyer les actions du Gouvernement dans la lutte contre le paludisme, le VIN/SIDA, la tuberculose(TBC) et autres endémies.
	Appui à la Création d'un Centre de National de Prévention et de Lutte contre les Endémies.
	Appui au Programme National de Lutte contre le Paludisme, l'onchocercose en Centrafrique (dotation des Centres spécialisés en médicaments, élargissement du public cible pour la distribution de moustiquaires imprégnées à toute la population).
	Renforcement du Service National d'Information sanitaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réorientation et redynamisation de l'ensemble sur système sanitaire d'Information, Education et Communication (IEC) ; ▪ Accès à l'Internet dans tous les hôpitaux nationaux et régionaux de la République Centrafricaine ; ▪ Mise en place de l'Intranet dans les structures médico-sanitaires du pays.
AXE 5	MARCHE COMMUN ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE
Projet 74	Application des textes de l'Union Douanière
	Suivi-évaluation de l'application des réformes fiscal-douanières.
	Interconnexion des services douaniers par le Sydonia +++
Projet 77	Mise en place du Passeport CEMAC et des bornes biométriques
	Formation des cadres nationaux impliqués des les mécanismes d'émi-immigration sur les caractéristiques et les conditions d'établissement des Passeports biométriques CEMAC.
	Appui au Gouvernement centrafricain pour la sensibilisation et l'information des usagers ou détenteurs nationaux du Passeport biométrique CEMAC sur les conditions d'accès à ce nouveau produit.
Projet 80	Politique agricole commune de la CEMAC
	Développer une offre agricole garantissant la sécurité alimentaire.
	Développer des filières agricoles d'exportation.
	Développer et encourager des filières agricoles d'exportation, respectueuses des normes et de l'assurance qualité.
	Former et insérer une génération de jeunes agriculteurs professionnels dans le secteur agricole.
Projet 86	Maîtrise et économie d'eau dans les exploitations agricoles familiales
Projet 88	Lutte contre la déforestation
Projet 89	Appui aux Accords de libre échange
	Renforcement de capacité des Experts et des cadres nationaux impliqués dans le processus des négociations des Accords de Partenariat Economique (APE).

ANNEXE 3 : Situation des Centres Secondaires en 2004

N°	Centres	Date de création	Population 2003	Puissance installées (kVA)	Puissance disponible (kW)	Tension MT (kV)	Longueur MT (km)	Longueur BT (km)	Nbre PDL (Abonnés)	Energie produite (MWh)	Energie vendue (MWh)	Nbre d'heures de marche	Cons. Gasoil (kl)	Nbre d'agents	Distance de Bangui (km)
1	Bouar	1952	55 804	625	500	5,5	15	8	176	7760	2648	45	2475	4	452
				625	500										
2	Bambari	1970	49 019	625	500	15	8,35	8,25	151	0	0	0	0	3	385
				500	400										
3	Carnot	1971	85 700	475	380	5,5	0,6	5	195	0	0		0	3	492
				353	282,4										
4	Bossangoa	1970	40 565	250	200	5,5	2	8,5	39	4386	2631	146	2290	2	305
				560	448										
5	Bangassou	1981	31 531	160	128	15	3,8	9,9	50	0	0	0	0	3	735
6	Berberati	1971	65 265	625	500	5,5	4,28	8,24	258	20070	10393	125,2	8000	4	580
				600	480										
7	Bozoum	1975	27 017	160	128	15	1	5	26	2253	540	92,64	1340	2	384
8	Sibut	1982	30 964	110	88		0	6,803	60	1230	1070	96	1245	3	185
				53	42,4										
9	Mbaïki	1969	17 784	125	100		0	6,45	71	0	0	0	0	3	107
				100	80										
10	Kembe	1985	36 914	110	88	15	3	5	33	740	354	102	918	2	622
				50	40										
11	Mobaye	1989		10809					162						
12	Mongoumba	1975	15 607	45	36	15	2	2,5	38	3341	2279	121,3	1213	3	
				50	40										
13	Ndéle	1970	26 622	50	40		0	3,5	34	0	0		0	2	645
14	Boda	1996	15 703	100	80				140	8538	6731	142,7	2570	3	195
15	Paoua	1996	26 622	285	228				153	0	0	0	0	3	495
16	Kaga-Bandoro	1999		160	128				146	0	0	0	0	2	342
TOTAL			525 116	17445	5308,8		40,03	77,143	1586	48 318,00	26646	870,84	20051	40	

ANNEXE 4 : Situation des autoproducteurs et producteurs indépendants d'électricité

Producteurs	Site	Marque	Puissance
ECOBANK	SIEGE	SDMO / RENAULT	100 KVA / 150 KVA
	TOUR SAHEL	ATLAS	60 KVA
	PORT AMONT	SDMO	40 KVA
	KM5	SDMO	40 KVA
	PETEVO	SDMO	11 KVA
	UNIVERSITE	FG WILSON	12,5 KVA
	TERMINAL	SDMO	12,5 KVA
	DOMICILE DG	FG WILSON	30 KVA
	DOMICILE DGA	SDMO	15 KVA
	VILLA NGARAGBA	SDMO	25 KVA
CBCA	Siège		20 KVA / 60 KVA
	VILLA DG		30 KVA
	AGENCE SAMBO		30 KVA
	AGENCE BERBERATI		30 KVA
	AGENCE BOUAR		30 KVA
SOFIA BANK	Siège	Non indiquée	30 KVA
BPMC (4 groupes)		Non indiquée	Non indiquée
TOTAL	SIEGE (2 groupes)	SDMO	88 KVA / 8 KVA
	SCORE	SDMO	33 KVA
	RELAIS SICA	SDMO	22 KVA
	HRS	SDMO	110 KVA
	STATION MARTYRS	SDMO	22 KVA
	STATION PETEVO	SDMO	33 KVA
	STATION REX	SDMO	22 KVA
	DOMICILE DU DG	SDMO	30 KVA
	Domicile Directeur d'Exploitation	SDMO	22 KVA
TELECEL	Direction Générale		300 KVA
	dans tous les centres de provinces		9 KVA
	Bangui		30 KVA
NATIONLINK	Direction commune		30 KVA
	sur chacun des 20 sites		19 KVA
	310 KVA		
MOOV			250 KVA
			33 KVA
	Fouh		11,5 KVA
	Km5		11,5 KVA au
	sur chacun des 10 sites en province		60 KVA
ORANGE	SIEGE (2 Groupes)	CAT	320 KVA / 320 KVA
	Centre de provinces (13 groupes)	SDMO OLYMPIA FG WILSON	7 KVA dans chaque centre
SOCATEL	Direction Générale	Non indiquée	58 KVA
	DT/ DC / DAF	Non indiquée	500 KVA / 300 KVA
	BANGUI M'POKO	Non indiquée	30 KVA
TRADEX	Siège	SDMO	15 KVA
	STATION ABC	SDMO	12 KVA
	STATION 4 ^{ème} (LBB)	SDMO	12 KVA
	Station marché Central	SDMO	12 KVA
	SOFITEL (HO)	SDMO	12 KVA
BOULANGERIES	ROSAMI	PERKINS	45 KVA
	ETOILE (KM5)	DEUTZ	30 KVA
	PETEVO	Renault	60 KVA

Producteurs	Site	Marque	Puissance
	FARHAT (Pétévo)	PERKINS	31 KVA
	IBAR	BIA	40 KVA
Bangui Rock Club	Siège	LISTER PETTER	12 KVA
		PERKINS	100 KVA
BANGUI PLAZZA	LEROY SOMER		150 KVA
Société de transport RABIA STR		PERKINS	13 KVA
		PERKINS	30 KVA
SOCIMCO		KMCO	45 KVA
SOCED		PERKINS	210 KVA
ETS ROSAMI		PERKINS	70 KVA
SOFIA TP		PERKINS	60 KVA
Imprimerie AKRAM		PERKINS	63 KVA
GIE - SCE		SDMO	60 KVA
GEBO		KIPOR	10 KVA
CASTEL		RENAULT	400 KVA
		CATERPILAR	800 KVA
		CUMMINS	1200 KVA
		CATERPILAR	1250 KVA
SOCACIG		Non indiquée	250 KVA
HUSACA		CUMMINS	430 KVA
		RENAULT	350 KVA
		VM	110 KVA
SOCASP		SDMO	300 KVA
		SDMO	17,5 KVA
		PERKINS	20 KVA
ART		SDMO	22 KVA
ASRP		DENYO	5 KVA
OUBANGUI HOTEL		PERKINS / SDMO	125 KVA
COLALU		PERKINS	165 KVA
		Non indiquées	250 KVA
SUCAF			11 KVA
Ecole Centrafricano-Turque		Non indiquée	57 KVA
RAYAN		Non indiquée	60 KVA
CORAIL		Non indiquée	150 KVA
			100 KVA
SAVEX		Non indiquée	250 KVA
			43 KVA
HOTEL LEVYS		Non indiquée	85 KVA
HOTEL DU CENTRE		Non indiquée	70 KVA
CFAO MOTORS		Non indiquée	150 KVA
			40 KVA
DAMECA	Direction Générale	Non indiquée	200 KVA
	Alimentation	Non indiquée	165 KVA
	Industrie	Non indiquée	80 KVA
SAMBO		SDMO	45 KVA
		LISTER PETTER	15 KVA
PACO (SOCIM)	Siège	MOTERMIC	150 KVA
Pâtisserie Grand Café	Siège	Non indiquée	135 KVA
			100 KVA
Pâtisserie PHENICIA	Siège	Non indiquée	105 KVA
Pâtisserie CAPITOLE	Siège	FG WILSON	58 KVA

ANNEXE 5 : Situation des projets du sous-secteur de l'électricité

N°	Nom du Projet	Partenaire	Référence convention Financement	Montant convention	Date de lancement	Date d'achèvement	Etat actuel	Type	Détails du projet et recommandations de l'équipe TAF)
1	Projet de Réhabilitation d'Urgence des Usines Hydroélectriques de Boali 1 et 2 (poursuite et fin des travaux)	AFD	Convention N° CCF 1104-02 X du 02/07/1999	2 755 019 400	Octobre 2008	31 décembre 2015	En exécution	Nat	a) Boali 1 : 52 m, 21 m ³ /s, 8,75 MW, Fil de l'eau, 49,82 GWh 65%, 100 km Bangui b) Boali 2 : 64 m, 18 m ³ /s, 9,2 MW, Fil de l'eau, 52,38 GWh 65%, 100 km Bangui (Source 7)
2	Projet d'Urgence de Réponse à la Crise Energétique (poursuite et fin des travaux)	Banque Mondiale (IDA)	Don	5 250 000 000 dont 8 000 000 USD - IDA 2 500 000 USD – SPF	IDA : Juin 2009 SPF : décembre 2009	IDA : 30 juin 2014 SPF : 30 juin 2013	En exécution	Nat	a) Boali 1 : 52 m, 21 m ³ /s, 8,75 MW, Fil de l'eau, 49,82 GWh 65%, 100 km Bangui b) Boali 2 : 64 m, 18 m ³ /s, 9,2 MW, Fil de l'eau, 52,38 GWh 65%, 100 km Bangui (Source 7)
3	Remise en service de la centrale thermique de Bangui	BAD			15 avril 2016	Septembre 2016 Février 2017	Travaux Groupes G3, G4 achevés novembre 2016 Travaux sur G5 et G6 en cours	Nat	6 groupes diesel avec 18.3 MW: a) G1 (1,75 MW) et G2 (1,75 MW) installés en 1970 désaffectés depuis les années 90 sans pour autant être déclassés b) G3 (2,5 MW) est le seul disponible à raison de 2,2 MW (500 l/h diesel) c) G4 (2,5 MW) cours de révision des 24 000 h d) G5 (3,5 MW) en attente après révision des 24 000 h e) G6 (6,3 MW) attend une expertise pour sa réparation
4	Installation de lampadaires solaires à Bangui	Coop. Chine		Don	6 mois	0	En Exécution	Nat	ND
5	Projet Boali 3	CHINE	Don – Prêt sans intérêt	14 960 000 000	22 juillet 2011	Juillet 2013	Suspendu le 28/12/ 2012 Reprise en 2016		ND

N°	Nom du Projet	Partenaire	Référence convention Financement	Montant convention	Date de lancement	Date d'achèvement	Etat actuel	Type	Détails du projet et recommandations de l'équipe TAF)
6	Projet d'Electrification Périurbaine Intensive (PEPI) – CEMAC	CEMAC/UE	Convention N° 9 ACP RPR 139/14	1 941 030 000	7 janvier 2008	31 décembre 2013	Clôturé	Rég.	ND
7	Projet d'Interconnexion des Réseaux Electriques de la RCA et de la RD Congo (PIRE RCA-RD Congo)	FAD	Don N° 2100155023866 Avril 2012	22.500.000.000	26 novembre 2014	31 décembre 2019	En cours	Rég	
8	Installation de lampadaires solaires à Bangui	Coop. Chine	En Exécution		-	-	En cours	Nat	ND
9	Etudes d'aménagement hydroélectrique de Dimoli		BDEAC	1 260 000 000	2015	2018			